

No 10

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2016

Présidence : M. Pierre Maulini

La séance est ouverte à 19h01 en présence de :

Mme Stéphanie Lammar, Maire, et de Mme Anne Hiltpold et M. Nicolas Walder, Conseillers-ères administratifs-ves.

Mmes Muriel Besse, Sophie Buchs, Elvia Cambier, Solange Decnaeck, Catherine Marti, Sonja Molinari, Louise Morisod, Marie-Josée Naine, Laurence Uldry et Céline Zuber, Conseillères municipales

MM. Jean-Marc Antonioli, Julien Barro, Pierre Baertschi, Dominique Barbuzzi, Jean Didier Bandollier, Stéphane Barthassat, Bernard Bocquet, Philippe Calame, Mario Conti, Alain Etienne, Jean-Jacques Gerster, Pierre Maulini, Matthias Meyer, Patrick Monney, Claude Morex, Patrick Mützenberg, Albino Pinto, Sandro Pistis, Didier Prod'hom, Nicolas Scheidegger, Alain Voignier, François Wolfisberg, et Etienne Zongo, Conseillers municipaux

Sont absents ou excusés : Mme Elvia Cambier ;

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

1. Prestation de serment
2. Approbation du procès-verbal du 22 mars 2015
3. Communications du Conseil administratif
4. Communications du bureau du Conseil municipal

Propositions du Conseil administratif

5. Délibération administrative **020-2016 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 162'000.- TTC pour la réalisation d'un parking communal souterrain de 80 places dans l'îlot des Menuisiers.
6. Délibération administrative **024-2016 R** : Proposition du Conseil administratif en vue d'un crédit de CHF 339'870 en vue du remplacement et de l'acquisition de véhicules et machines pour le Service Voirie, Espaces Verts et Matériel et la Police municipale.
7. Délibération administrative **026-2016 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 14'663'000.- pour le réaménagement de l'école du Val-d'Arve et la démolition-reconstruction du bâtiment parascolaire existant.
8. Délibération administrative **027-2016 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2015.
9. Délibération administrative **028-2016 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2015 et les moyens de les couvrir.
10. Délibération administrative **029-2016 P** : Proposition du Conseil administratif relative à une diminution de l'assiette de la servitude d'usage de parc public au profit de la ville de Carouge, au parc des Moraines.
11. Délibération administrative **030-2016 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 1'120'000.- pour la mise en conformité énergétique et sécurité du bâtiment du clubhouse du Tennis Club de Carouge, sis au 42 chemin Charles-Poluzzi à Carouge.
12. Délibération administrative **031-2016 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 255'000.- TTC destiné à la création de passages publics au travers du clos de Pinchat et à l'aménagement temporaire de la bande de terrain cédée gratuitement à la commune le long du chemin de Pinchat dans le cadre du PLQ 20'775.

Propositions des membres du Conseil municipal

13. Motions
 1. Motion **007-2016 R** : Pour une couverture légère sur la place de Sardaigne.
14. Postulats
15. Résolutions
16. Pétitions
 1. Pétition **006-2016 R**: Carouge-Moraines : préservons un site naturel et de loisirs menacé.
 2. Pétition **007-2016 P** : Pour une mise en sécurité de l'entrée et sortie du parking de la crèche Espace de Vie Infantile du Val d'Arve
17. Questions

1. PRESTATION DE SERMENT

Prestation de serment de Mme Marie-Josée Naine (MCG)

En date du 23 mars 2016, M. William Haymoz (MCG) a informé le Président de sa démission par courrier.

Le Président donne lecture du courrier de M. Haymoz.

« Cher Monsieur,

Je fais suite à nos divers courriels, et je vous confirme, par la présente, ma démission du Conseil municipal ainsi que des commissions pour le 31 mars 2016.

C'est avec regret que je prends cette décision, mais elle fait suite à des interruptions inopinées de parole de la part de certaines personnes du Conseil municipal, voire même du Conseil administratif envers moi-même ainsi qu'auprès de mes collègues du MCG.

Je suis un homme sensible et sincère qui demande de la compréhension des autres partis de ce Conseil municipal, car nous nous battons pour la cause des habitants de Carouge.

J'ai vécu une bonne expérience, mais je n'ai plus la force d'entendre des combats de coqs entre partis pour être en avant sur la scène politique de notre Commune.

De plus, ma santé est vacillante et ne me permet plus d'être compétent.

Je vous prie de faire part de mes meilleures salutations à tous.

William Haymoz »

Le Président indique ensuite que le service des votations et élections a validé le 5 avril la désignation de Mme Marie-Josée Naine pour la succession. Il procède à l'assermentation de la nouvelle Conseillère municipale.

Le Président demande à Mme Marie-Josée Naine de se lever et il lui donne lecture de la prestation de serment :

« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et canton de Genève ; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne permet pas de divulguer. »

Mme Naine jure en levant la main droite.

Le Président prend acte de son engagement. Il remet un bouquet de fleurs en cadeau à Mme Naine. Il ajoute que M. Haymoz a droit lui aussi à un cadeau, qu'il pourra retirer en mairie.

[Applaudissements]

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 22 MARS 2016

- Le Président soumet le procès-verbal au vote.

Mme Lammar remarque qu'au milieu du troisième paragraphe de la page 34, il est stipulé que les locaux du CAS « seraient » à la charge des communes. Elle précise que ces derniers sont effectivement à la charge des communes. Dans la répartition des tâches, cette charge reviendrait à l'Etat. Concernant la phrase suivante, Mme Lammar explique que l'Etat va adapter les centimes mais que cela concerne surtout la fiscalité communale. La commune ne sait pas si c'est le montant du centime ou la valeur qui va être modifiée.

- **Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.**

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de Mme Lammar :

La première communication concerne la mise en conformité des vitrages des bâtiments. Elle fait suite aux différentes questions qui ont été régulièrement posées au Conseil municipal concernant le double vitrage. Les informations qui vont suivre complètent les réponses données lors des Conseil municipaux. Elles ont également été données lors de la séance de la commission Constructions – Logements du mardi précédent. Elles permettront de clarifier la problématique qui a fait l'objet de plusieurs commentaires erronés.

Assainissement des fenêtres et embrasures en façades des bâtiments

Le Service constructions, entretien et sports a établi un programme d'assainissement pour les différents sites concernés par la mise en conformité des vitrages au regard de la Loi sur les constructions et installations, dont l'échéance était fixée au 31 janvier 2016. L'Office cantonal de l'énergie a validé de ce programme par courrier le 18 décembre 2015. Dès lors, la réalisation des différentes interventions sur le patrimoine carougeois s'échelonne entre 2016 et décembre 2019.

Nous pouvons définir 4 types d'interventions :

1. GRANDS PROJETS AU PLAN D'INVESTISSEMENT

- Les rénovations des écoles Jacques-Dalphin, des Pervenches, des Promenades devraient être engagées lors de la législature.
- Les centres sportifs des Pervenches et de la Fontenette feront l'objet de rénovation ou de modification majeure, comme pour la Piscine de la Fontenette.

2. PROJETS EN ETUDES

- La mise en conformité énergétique du Musée de Carouge est en cours d'étude par le bureau Comte, Berthelot et Neto architecte.
- La mise en conformité énergétique du Clubhouse du Tennis club de Carouge est l'objet d'une délibération au CM, selon le projet finalisé de Mme Junge architecte.

3. INTERVENTIONS SPECIFIQUES POUR MISE EN CONFORMITE

- Pour la Mairie de Carouge, les portes d'accès du hall d'entrée doivent être mises en conformité. Une délibération sera présentée ce printemps au CM.
- Pour le Centre Social de Carouge, c'est le sas d'accès au bâtiment qui sera mis en conformité. Une délibération sera présentée cet été au CM.
- La Maison Brocher au Val d'Arve, occupée par la SGIPA, doit faire l'objet d'un assainissement de l'ensemble de ses vitrages cette année, une délibération sera présentée ce printemps au CM.
- Dans le Vieux Carouge, la Maison Delafontaine doit faire l'objet d'un assainissement de l'ensemble de ses vitrages pour fin 2017. Un mandat doit être attribué.

- L'école enfantine de Montfalcon doit faire l'objet d'un assainissement de vitrages et façades pour fin 2017. Les contacts avec la copropriété sont en cours.
4. BATIMENTS PROMIS A LA DEMOLITION
- Aucun assainissement à prévoir pour l'ancien bâtiment « restaurant scolaire » du Val d'Arve qui doit être démoli cet été. Les bâtiments des Halles de la Fonderie sont également considérés comme promis à la démolition.

Printemps carougeois – concours de courts métrages

Mme Solange Decnaeck a remporté le concours de courts métrages le jeudi précédent, lors de l'inauguration du Printemps carougeois.

[*Applaudissements*]

Mme Lammar la félicite chaleureusement. Elle ajoute que le Printemps carougeois n'est pas terminé et que des spectacles et manifestations sont encore prévus jusqu'au dimanche suivant.

Communications de M. Walder :

Convention avec l'Etat de Genève pour la fourniture de sel et de saumure

La République et Canton de Genève possède des moyens lourds servant au stockage de sel en vrac ainsi qu'à la production de saumure (21% de sel dans l'eau). Afin de rationaliser les investissements et optimiser les dépenses générales de viabilité hivernale, la Ville de Carouge a établi un partenariat avec l'Etat de Genève.

En septembre 2015, le SVEM a contacté l'Etat de Genève, respectivement la Direction de l'entretien des routes pour savoir dans quelle mesure cette dernière pourrait fournir la Ville de Carouge en sel et en saumure pendant la période hivernale. L'objectif était de s'affranchir de la construction d'un silo et d'une installation de production de saumure mais également de profiter d'une économie d'échelle puisque le Canton dispose d'un stock de sel 100 x supérieur à la consommation annuelle de la Ville de Carouge.

Pour réaliser cet investissement, un crédit de réalisation s'élevant à CHF 260'000.- avait été voté par le Conseil municipal en 2014.

Après quelques séances d'organisation et de négociation, les parties ont convenu qu'une collaboration pourrait débiter rapidement, soit en janvier 2016 déjà. La Ville de Carouge a ainsi pu profiter des installations de l'Etat de Genève distantes de 2.5 km du centre de Voirie du Val d'Arve.

Le processus d'approvisionnement a été simplifié au maximum et la saumure est chargée et transportée par un poids-lourd en grande quantité.

En effet l'atelier mécanique du SVEM a transformé une ancienne berce et deux cuves qui étaient inutilisées permettant ainsi de limiter les déplacements. De plus, notre personnel n'a plus besoin de porter de lourds sacs de sel pour produire manuellement la saumure.

Au final, les coûts inhérents à l'approvisionnement ont ainsi été divisés par trois pour le sel et par deux pour la saumure. Le partenariat sera officialisé sous la forme d'une convention qui est en ce moment soumise à la signature des deux parties.

Communications de Mme Hiltpold :

Nouvelle collaboratrice SURB

Mme Hiltpold présente Mme Caroline Menet-Haure, nouvelle collaboratrice, engagée en qualité d'administratrice au sein du SURB à 100% dès le 15 avril 2016.

[Applaudissements]

Le Conseil administratif se réjouit de cette collaboration et souhaite une chaleureuse bienvenue à Mme Menet-Haure.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

4.a. Conférence du Club des Aînés

Le Président informe les Conseillers municipaux que M. Di Stefano leur a remis un flyer d'invitation à une conférence du Club des Aînés, qui se tiendra le mercredi 11 mai à 17h30. Il recommande aux Conseillers municipaux de participer à cette conférence de Guillaume Chenevière, ancien directeur du théâtre de Carouge et de la Télévision Suisse Romande. Il parlera de comment Carouge est entré dans la Confédération.

4.b. Droit d'opposition aux décisions de l'ACG

La décision concernant la participation du Fonds intercommunal au financement du dossier « Dépasser les Bornes » dans le cadre de GE200.ch est soumise au droit d'opposition des Conseillers municipaux. Le délai d'opposition est fixé au 6 mai 2016. Les informations figurent dans l'onglet ACG de CMnet.

3.b. Copie d'un courrier adressé au CA

Le CA a reçu un courrier de divers propriétaires concernés par le projet immobilier à la Rue Fontanel. Le CM en reçoit une copie pour l'information de sa commission Construction – Logements.

Le Bureau décide transmettre le courrier aux membres de la commission Construction – Logements.

Il n'y a pas de demandes pour que ce courrier soit lu.

3.c. Courrier de www : Polijeunes.ch

Le CM a reçu un courrier de la plateforme d'expression jeune qui explique sa démarche au sujet des politiques communales.

Le Bureau décide de mettre le courrier à disposition, pour information, sur CMnet.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 020-2016 R: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 162'000.- TTC POUR LA RÉALISATION D'UN PARKING COMMUNAL SOUTERRAIN DE 80 PLACES DANS L'ILOT DES MENUISIERS.

Le Président indique que le projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 25 février 2016 et a été renvoyé en commission Constructions - logements. La commission s'est réunie le 14 avril 2016 et le rapport a été établi par Mme Zuber, qui n'a rien à y ajouter. La commission préavise favorablement la délibération avec 13 oui, 0 non et 0 abstention.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président met aux voix la délibération.

- **Par 30 oui, 0 non et 1 abstention, la délibération est acceptée à la majorité.**

6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 024-2016 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF EN VUE D'UN CRÉDIT DE CHF 339'870 EN VUE DU REMPLACEMENT ET DE L'ACQUISITION DE VÉHICULES ET MACHINES POUR LE SERVICE VOIRIE, ESPACES VERTS ET MATÉRIEL ET LA POLICE MUNICIPALE.

Le projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 22 mars 2016 et a été renvoyé en commission de l'Entretien du Domaine public, qui s'est réunie le 19 avril 2016. M. Etienne n'a rien à ajouter au rapport qu'il a établi.

Le Président indique que la commission préavise favorablement la délibération avec 11 oui, 0 non et 3 abstentions. Il ouvre ensuite la discussion.

M. Walder a des informations à fournir suite à des demandes de la commission. Deux propositions de M. Voignier ont été étudiées.

1. La première concerne l'acquisition d'une remorque contenant des WC pour personnes à mobilité réduite. Un tel véhicule n'existe actuellement pas sur le marché. La transformation d'un véhicule nécessiterait une étude plus approfondie. M. Walder s'engage à étudier une possibilité d'acquisition d'une remorque avec WC pour personnes à mobilité réduite pour l'année prochaine. En parallèle, pour les manifestations prévues cette année, la commune louera un conteneur de WC pour personnes à mobilité réduite. Il ajoute qu'une seule remorque ne serait de toute façon pas suffisante. Actuellement, la remorque prévue comprend trois WC pour femmes et trois WC pour hommes. Pour inclure des WC pour personnes à mobilité réduite, il faudrait une seconde remorque. Puisque les études n'ont pas pu être faites dans un si court délai, la délibération aura lieu l'année suivante.
2. La seconde demande concerne les véhicules de la Police municipale. Des recherches et examens ont été effectués pour une éventuelle acquisition d'un véhicule hybride. La Police municipale a pu tester un véhicule qui lui conviendrait parfaitement et qui pourrait être acheté à la place de la Skoda Octavia de CHF 48'000.-. Il s'agit d'une VW Passat GTE, qui est une plug-in hybride et qui permet de rouler à 100% sur l'électrique pendant une certaine durée. Ce véhicule coûte CHF 72'000.- à l'achat et est donc CHF 24'000.- plus cher que la précédente option. Le coût d'entretien est également plus onéreux de CHF 8'000.-, car une partie doit être sous traitée. M. Walder explique cependant que, sur une utilisation de 10 ans au prix actuel du carburant, l'économie sur les énergies serait d'environ CHF 22'000.-. Le projet coûterait donc CHF 10'000.- de plus sur 10 ans. Cependant, tout laisse à penser que le prix du carburant n'est pas forcément stable. L'acquisition serait possible mais nécessiterait de faire un amendement de CHF 24'000.- supplémentaire à la présente délibération.

M. Voignier remercie M. Walder pour ces renseignements agréables à entendre. Il propose l'amendement suivant :

Achat d'un véhicule de type hybride pour le montant de CHF 24'000.-,

si cela correspond à la demande de la Police municipale en termes de sécurité et de protection.

M. Barbuzzi remarque que la projection pour compenser le surcoût se fait sur 10 ans. Il se demande cependant si ce véhicule durera 10 ans et s'enquiert de la durée de vie des véhicules actuels.

Mme Hiltbold rétorque que la Police municipale utilise beaucoup les véhicules. Ces derniers roulent environ 30'000 à 40'000 km par an. Elle ne peut donc pas garantir que le véhicule durera 10 ans. Actuellement, la Police municipale possède un autre véhicule.

M. Walder ajoute que la durée de vie est clairement de 10 ans. Cependant, avec une utilisation d'en moyenne avec 40'000 km par an, ce n'est pas sûr que le véhicule tienne 10 ans. Toutefois, plus la voiture roule, plus l'économie sur la consommation de fuel sera importante chaque année. Actuellement, les calculs ont été faits pour une durée de vie de 10 ans, si le véhicule roule 20'000

km par an. Les données seraient différentes si le véhicule roulait davantage. M. Walder ajoute que les véhicules sont généralement remplacés quand ils atteignent 200'000 ou 250'000 km et ce, malgré un excellent entretien.

M. Mützenberg se demande si les CHF 8'000.- mentionnés incluent les installations et branchements nécessaires.

M. Walder explique que deux installations sont nécessaires en interne, une près des locaux de la Police municipale et une dans le box réservé pour la Police municipale, près du parking Sardaigne. Les coûts des travaux n'ont pas été estimés mais ces derniers seront faits en interne et n'engendreront pas de coûts supplémentaires en terme d'investissement.

M. Prod'hom fait remarquer que, malgré les coûts supplémentaires, ce véhicule hybride permettrait de diminuer les émissions de CO₂. Les Verts sont donc favorables à la proposition de M. Voignier.

Mme Hiltbold ajoute que les bornes seraient provisoires et pourraient donc être déplacées dans le nouveau poste de Saint-Julien.

M. Pinto a une question concernant la vente des anciens véhicules. Il souhaiterait savoir si des privés pourraient acquérir les véhicules.

Mme Hiltbold pense qu'il ne serait pas opportun de faire monter les enchères auprès des privés pour ces véhicules.

M. Walder remarque que cela poserait certains problèmes. Lorsque l'ancien mobilier ou matériel est vendu, il faut que la vente soit ouverte à tous pour éviter des accusations de copinage. Il faudrait dès lors procéder à un appel d'offre et faire une vente publique des biens, ce qui est un procédé lourd. Concernant les véhicules, le prix d'achat est négocié et inclut un prix de reprise. Les deux prix sont liés. Cela permet d'éviter de devoir trouver un racheteur. A une certaine période, les ventes se faisaient en interne, auprès des collaborateurs, ce qui posait des problèmes de justice et d'équité vis à vis de la population. La commune ne souhaite par ailleurs pas faire des ventes aux enchères pour quelques véhicules. Elle a donc décidé que les véhicules seraient repris par le vendeur.

M. Mützenberg précise que le PS soutient l'amendement, qui va dans la bonne direction.

M. Pistis annonce que le MCG soutient les remplacements des véhicules en général mais qu'un aspect semble ici problématique. En effet, les véhicules en question sont des véhicules d'intervention de la Police municipale, qui est censée pouvoir intervenir en tout temps. Le véhicule doit donc être opérationnel. M. Pistis ne voit pas comment le véhicule pourrait intervenir s'il doit être en charge. De plus, il regrette que ce débat n'ait pas eu lieu en commission. En effet, un véhicule électrique a un certain coût, notamment quant aux installations. Il se demande quelle est la garantie prévue pour ce véhicule. Il ajoute que la comparaison effectuée pour la consommation d'énergie se base sur un tarif de l'essence ou du diesel de CHF 1.4 par litre. Ces chiffres vont peut être doubler dans le futur. M. Pistis ajoute qu'il ne connaît pas de véhicule d'urgence sur Genève qui soit électrique. Il ne trouve pas opportun d'investir dans un véhicule qui ne garantit pas un fonctionnement complètement effectif. Dès lors, il ne soutient pas l'amendement, à titre personnel. Il ajoute également que de nombreuses discussions ont eu lieu concernant une Police de proximité qui devrait se déplacer à pied. Il est donc surpris de la décision d'achat d'un véhicule, qui va à l'encontre du but recherché pour la Police de proximité. De plus, plusieurs Conseillers municipaux ont critiqué le fait de voir la Police trop souvent en véhicule. M. Pistis précise qu'il s'exprime en son propre nom et qu'il estime que l'achat d'un véhicule électrique comme véhicule d'intervention est trop risqué, d'autant plus qu'il n'y a pas assez de recul sur le fonctionnement de tels véhicules. Il estime également avoir été mis devant le fait accompli.

M. Voignier souligne que des véhicules différents, qu'ils soient hybrides ou non, ont été présentés au SVEM. Leurs fonctions ont été abordées ainsi que le bien être des potentiels utilisateurs. La Police municipale n'a pas uniquement présenté un véhicule. M. Bavaud, nouveau

chef du poste de la Police municipale, a donné de grandes explications. Ce dernier ainsi que la magistrate en charge de la Police municipale ont confirmé la volonté d'avoir des patrouilles pédestres. M. Voignier rappelle qu'à l'occasion du dernier achat d'un véhicule Skoda, qui remplaçait la Clio, la même question avait été soulevée. A l'époque, ce véhicule ne répondait pas aux besoins mais aucun véhicule ayant cette cohérence, répondant aux besoins de structure et permettant de transporter le matériel de la Police municipale nécessaire aux interventions n'avait pu être trouvé. Lors de la dernière commission, il a été demandé que la Police municipale teste le véhicule qui serait proposé au Conseil municipal et analyse sa capacité à répondre aux besoins. Selon le Conseil administratif, le véhicule hybride satisfait aux exigences. M. Voignier peut comprendre les craintes exprimées, puisque le dossier a été amené au dernier moment. Cependant, une réflexion a eu lieu en amont puisque la commission a abordé la problématique. M. Voignier considère que pour une fois qu'il est possible d'acheter un véhicule hybride, il faut saisir cette opportunité de répondre positivement au souci d'écologie qui existe dans la commune de Carouge. Il ajoute que ce véhicule roule uniquement en urbain.

Mme Hiltbold précise qu'il ne s'agit pas d'un véhicule électrique qui risque de devoir être rechargé à un moment précis et qui pourrait mettre en péril les missions des agents de la Police municipale. Ce véhicule est hybride et ne tombera pas en panne. Elle rappelle également que la Police de proximité se déplace à pied mais aussi en voiture. Il s'agit ici de remplacer un autre véhicule et non pas d'en acquérir un de plus. De plus, les agents ont désormais de nouvelles compétences judiciaires, qui nécessitent parfois qu'ils emmènent des individus dans différents postes. Ceci n'est pas envisageable à pied et des véhicules sont nécessaires. Mme Hiltbold est consciente que cet objet arrive sur le tard. Cela permettait cependant de répondre aux demandes de la commission. En 10 jours, les recherches et les tests ont été faits par M. Rademacher et M. Bavaud. Ils se sont renseignés auprès de collègues afin de disposer de l'ensemble des éléments de réponse pour la présente séance. Dès lors, des discussions en commission n'ont pas pu avoir lieu, puisque les informations manquaient. Ces dernières ont cependant pu être données ce soir.

M. Scheidegger se demande si les changements de batterie ont été prévus dans les coûts d'entretien. Il souhaiterait savoir le coût d'un tel changement, sa fréquence et le recul qu'il existe aujourd'hui quant à ces batteries. Selon lui, les pièces sont onéreuses.

M. Walder répond que les CHF 8'000.- d'entretien qu'il a annoncés précédemment correspondent à l'entretien du moteur électrique et de la batterie. Cela inclut des potentiels remplacements et l'achat de pièces détachées. L'aspect purement mécanique se fera essentiellement en interne. M. Walder ajoute que les batteries ont aujourd'hui une durée de vie plus longue. Il n'est pas sûr qu'il faille forcément remplacer la batterie durant la vie de la voiture.

M. Prod'hom souhaiterait appuyer les propos de M. Voignier. Selon lui, le service a fait preuve d'une grande cohérence. L'achat a été déporté afin d'être analysé pour répondre pleinement aux besoins de la commune. Des pesées d'intérêts ont eu lieu. Il ajoute que les véhicules hybrides sont matures et ont des technologies efficaces, permettant une vision à long terme. De plus, le SVEM entretient magnifiquement les véhicules. Selon M. Prod'hom, il est nécessaire qu'une entité publique telle que la commune soit exemplaire et montre le chemin à suivre. Il trouve la proposition de M. Voignier excellente.

M. Monney ajoute que beaucoup de taxis sont des véhicules hybrides, tant à Genève que dans d'autres villes européennes, et ils fonctionnent très bien. Le PS soutient la proposition de M. Voignier et n'a pas de doute sur la fiabilité du véhicule.

Le Président rappelle que le projet de délibération était de CHF 339'870.-. L'amendement est de CHF 24'000.-. Cela monterait donc le projet de délibération à CHF 363'870.- TTC.

Le Président met tout d'abord l'amendement aux voix.

- **L'amendement est accepté par 27 oui, 3 non et 1 abstention.**

Le Président met ensuite aux voix la délibération, pour un montant de CHF 363'870.-.

- **La délibération amendée est acceptée à l'unanimité avec 31 oui, 0 non et 0 abstention.**

7. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 026-2016 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 14'663'000.- POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉCOLE DU VAL-D'ARVE ET LA DÉMOLITION-RECONSTRUCTION DU BÂTIMENT PARASCOLAIRE EXISTANT.

Le Président passe la parole à Mme Lammar.

Mme Lammar explique qu'après le concours voté en juin 2013, le crédit étude voté en septembre 14, elle présente ce soir le crédit de construction pour l'extension de l'école du Val-d'Arve. Ce projet d'extension est motivé par les besoins scolaires accrus dans ce secteur, au vu de son développement et en particulier de la construction des bâtiments sur la parcelle Familia. Comme vous avez pu le constater, une partie de ces bâtiments est maintenant terminée. Les habitants ont emménagés et il devient urgent d'accueillir les enfants dans des bâtiments scolaires appropriés. Le DIP a en effet confirmé le besoin de quatre classes supplémentaires dès la rentrée 2017, pour répondre à la hausse d'effectif d'enfants scolarisés dans le quartier de la Fontenette. Le projet prévoit une rocade de locaux permettant d'aménager quatre classes au sein de l'école. Cette démarche est justifiée par le DIP et la directrice de l'école par une volonté d'intégration et de rationalité dans la distribution des classes au sein d'un même bâtiment. Actuellement, deux salles de classes ont été aménagées dans des locaux non prévus à cet effet pour répondre dans l'urgence aux besoins. Le projet de rocades permettra de corriger cette situation, créant des nouvelles classes homogènes dans le bâtiment de l'école. L'aménagement des classes d'appui plutôt que des salles de classe dans le bâtiment annexe permettra de mettre une aula à disposition de la population après les heures scolaires, sans avoir à ouvrir le bâtiment principal. La sécurité s'en trouvera accrue. Il faut relever que ce projet propose en plus des classes et des locaux parascolaires l'aménagement d'un logement pour le concierge, d'une aula, d'une salle de rythmique, d'un préau couvert et l'adaptation de locaux en sous-sol pour accueillir le tennis de table de Carouge. En effet, leurs locaux actuels, situés sous l'école des Promenades, ne sont plus adaptés et ne permettent pas l'entraînement et l'organisation de compétitions. Il faut prendre en compte le fait qu'à terme ces locaux pourront aussi être utilisés par d'autres associations. De plus, les actuels locaux de l'EPI, qui seront déplacés dans le bâtiment du parking FEK conformément à la délibération tout juste votée, serviront au basket et à la musique en gestion accompagnée. Quant aux locaux qui seront laissés par le tennis de table au sous-sol de l'école des Promenades, plusieurs pistes sont encore à l'étude concernant la réaffectation.

Mme Lammar souligne également que le projet soumis ce soir maintient l'appartement du concierge au rez-de-chaussée du bâtiment annexe. Pour rappel, le projet du concours présentait un plan d'appartement du concierge au rez-de-chaussée, une salle de rythmique au premier étage et une aula au deuxième étage. Le Conseil municipal a ensuite demandé à déplacer l'appartement du concierge afin que celui-ci ne subisse pas les nuisances de la salle de rythmique, des écoliers et des utilisateurs des préaux. Les architectes ont étudié et optimisé le projet. La solution présentée ce soir et qui fera partie intégrante de la requête en autorisation propose que l'appartement du concierge reste au rez-de-chaussée, car la surface ne permet pas d'y descendre l'aula ou la salle de rythmique. Cette situation présente toutefois des avantages. Le concierge aura un accès depuis le rez-de-chaussée et un jardin privatif. Il pourra occuper le rez-de-chaussée complémentaire à la surface du préau couvert. De plus, afin de répondre à la préoccupation du Conseil municipal, qui craignait à juste titre les nuisances pour le concierge, l'appartement sera pourvu d'une structure murale doublée du côté préau et bénéficiera d'une terrasse orientée vers la parcelle de la FEK. Par ailleurs, le premier étage ne sera plus occupé par la salle de rythmique mais sera occupé par les salles d'activités créatrices du DIP, qui fonctionnent en horaires scolaires, soit jusqu'à 16h30. Le deuxième étage sera occupé par l'aula et les architectes ont réussi à réintégrer la salle de rythmique dans le bâtiment scolaire. Ainsi, l'appartement du concierge ne subira ni les nuisances des étages supérieurs ni du préau, au vu du changement d'orientation et des murs doublés. Le plan et la disposition de l'appartement ont été validés par le concierge, qui est content du projet. Enfin, la directrice de l'école est favorable à la réintégration de la salle de rythmique au sein de l'école car les enfants ne perdront pas de temps en changement d'habits. Il est important de noter également que pour pouvoir accueillir les enfants à la rentrée 2017, les travaux devront commencer cet été.

Au vu de ce qui précède, il est proposé aux commissaires d'ouvrir un crédit de construction de CHF 14'663'000.- au Conseil administratif, pour le réaménagement de l'école du Val d'Arve et la démolition et reconstruction du bâtiment parascolaire existant. Il est également proposé de comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de l'apporter à l'actif du bilan de la ville de Carouge dans le patrimoine administratif. Une somme de CHF 202'000.- TTC, calculée à 2% des travaux de construction, sera prélevée sur le montant précité et attribuée au fonds de décoration. Finalement, l'amortissement du montant de CHF 14'075'000.-, afférent au coût du bâtiment, sera amorti au moyen de 30 annuités dès 2017. Les CHF 588'000.- qui concernent le mobilier et l'équipement d'exploitation seront quant à eux amortis au moyen de 8 annuités, dès 2017. Mme Lammar pense qu'il serait judicieux de pouvoir discuter de manière plus approfondie de cette délibération. Elle propose le renvoi en commission.

La parole n'étant pas demandée, le Président fait voter la prise en considération du projet.

- **La prise en considération du projet est acceptée à l'unanimité, avec 31 oui, 0 non et 0 abstention.**

Le bureau propose le renvoi en commission Constructions et logements. Puisqu'il n'y a pas d'autres propositions, le Président passe à la pré-consultation et recueille les recommandations des conseillers municipaux.

M. Morex n'est pas réellement convaincu par le projet et ce, malgré les explications fournies par Mme Lammar. Il souhaiterait que les délibérations qui avaient été traitées par les deux précédentes législatures, les modifications qui y ont été apportées depuis, les différents amendements ainsi que les résultats des votes des Conseils municipaux de l'époque soient données aux commissaires. Ce faisant, les commissaires seraient parfaitement au courant de l'évolution du projet et des demandes qui avaient été exprimées par le Conseil municipal à l'époque.

M. Mützenberg aimerait que les commissaires se penchent sur l'aspect extérieur du projet, l'enveloppe du bâtiment ainsi que le toit végétalisé. Des informations ont été distribuées dans les documents annexes mais M. Mützenberg estime qu'il est important de fournir un maximum d'informations sur ces différents points, qui sont très importants au vu des critiques qui avaient été émises concernant l'aspect extérieur des bâtiments qui ont été construits dans le quartier.

Mme Uldry souhaiterait savoir si les locaux qui seront alloués au club de Basket auront la même superficie que ceux dont ce dernier dispose actuellement. Elle se demande également si le président du club a été consulté afin de renseigner le Conseil administratif sur les besoins dudit club.

Le Président précise que ces aspects seront évoqués en commission.

M. Prod'hom a des doutes sur la position du logement du concierge. Il souhaiterait qu'un plan qui précise la proximité de la déchetterie et des immeubles qui font face à l'appartement soit fourni. Cela permettrait de mieux situer la problématique.

M. Monney souhaiterait également que les aménagements extérieurs soient étudiés. Actuellement, il y a beaucoup de jeux pour les enfants tels qu'un terrain de football ou une table de ping-pong. M. Monney souhaiterait qu'un avant-projet des jeux qui seraient mis en place suite aux travaux soit présenté en commission.

M. Baertschi se questionne sur le bilan énergétique de l'école existante. Un risque de chute de plaques de bardage a été abordé mais il se demande ce qu'il en est de l'isolation des vitrages.

8. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 027-2016 P: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'APPROBATION DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT, DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS, DU COMPTE DE VARIATION DE LA FORTUNE ET DU BILAN 2015.

Le Président passe la parole à M. Walder.

M. Walder demande une suspension de séance de 2 minutes.

La séance est suspendue 2 minutes.

A la reprise, M. Walder présente le compte rendu des comptes 2015. Il remercie l'administration carougeoise qui a travaillé d'arrache pied durant toute l'année pour dispenser toutes les prestations et établir le budget 2015. Il remercie également le service financier, sous le commandement de M. Di Stefano, le chef des finances, qui a permis que les comptes 2015 soient présentés dans les temps.

- Le résultat d'exploitation de l'année est de CHF 8'000'000.-. Ce résultat positif est principalement lié aux particulièrement bons résultats en matière de personnes morales. En effet, à ce niveau là, le résultat est de CHF 15'000'000.- au lieu des CHF 7'000'000.- budgétés. Ce chiffre a été communiqué par l'administration cantonale, qui prévoyait encore au moins d'octobre un résultat de CHF 7'500'000.-. C'est donc une bonne surprise sachant qu'un montant de CHF 3'000'000.- fait partie du rattrapage. En réalité, un montant de CHF 12'000'000.- représente les perceptions de 2015. Concernant les taxes professionnelles, le boni est de CHF 1'700'000.-. Ce chiffre montre que Carouge ou Genève ne sont pas en pleine crise comme le soutiennent certains. Au niveau des personnes physiques, un tassement de CHF 3'000'000.- peut être remarqué par rapport aux prévisions. Cela est dû à différents facteurs mais principalement au changement de statut qui s'est opéré. De plus, une corrélation entre le boni des personnes morales et la baisse concernant les personnes physiques peut probablement être faite. Au niveau des charges, il y a une baisse de CHF 800'000.- sur les amortissements et une économie de CHF 100'000.- sur les intérêts. Les contributions aux autres entités intercommunales sont de CHF 100'000.-. Une augmentation des charges de CHF 2'100'000.- sur les charges a eu lieu. En effet, des provisions ont été constituées. Il y a également eu CHF 200'000.- supplémentaires de dépenses sur la perception des impôts et CHF 300'000.- d'écritures internes supplémentaires, qui n'ont pas d'incidence mais qui se retrouvent dans les recettes et dans les dépenses. Globalement, les économies sur le budget de fonctionnement net sont de CHF 1'900'000.-.
- M. Walder présente ensuite les revenus, qui avaient été budgétés à CHF 100'688'000.-. Le revenu réel est finalement de 101'541'000.-. La variation est donc de 7.8%. Hors gratuité, il y a CHF 400'000.- de différences qui se retrouvent également dans les charges. Au niveau des charges, le budget était de CHF 100'680'000.- et les charges réelles sont de CHF 100'467'000.-. Il y a donc eu une économie de CHF 213'000.- ou de CHF 584'000, si les gratuités sont enlevées. Cela tient toutefois compte des augmentations de charges qu'a mentionné M. Walder plus tôt et qui sont liées aux provisions et aux contributions en faveur d'autres entités. Evidemment, ces charges compensent des économies réalisées. Le résultat est de CHF 8'075'000.-.
- Concernant le centime additionnel des personnes physiques, une baisse de CHF 3'033'000.- peut être remarquée puisque la commune passe de CHF 57'800'000.- à CHF 54'800'000.-. Au niveau des personnes morales, la commune passe de CHF 7'400'000.- à CHF 15'200'000.-, ce qui correspond à une augmentation de CHF 7'755'000.- ou de 103.63 %.
- La taxe professionnelle était budgétée à CHF 16'234'000.-. La commune a finalement encaissé CHF 18'116'000.-, soit CHF 1'800'000.- de plus.
- La récapitulation des revenus pour les personnes physiques et les personnes morales ainsi que la TPC, la péréquation et autres se chiffrent à CHF 108'541'000.-.
- Les charges de personnel avaient été budgétées à CHF 31'900'000.-. Les charges réelles sont finalement de CHF 32'900'000.-. Toutefois, le million supplémentaire peut être expliqué par deux facteurs. Premièrement, une provision a été créée pour la valorisation des soldes d'heures supplémentaires et de vacances. Il s'agit d'une règle de bonne gestion comptable qui doit être

respectée. Une telle provision n'avait pas été constituée jusqu'alors puisqu'il fallait dégager un bénéfice suffisant pour le faire. Cette provision signifie qu'en fin d'année les soldes vacances à prendre et les soldes d'heures supplémentaires à payer sont valorisés. Ce n'est donc pas chargé sur l'année où les personnes concernées les prennent. La constitution d'une telle provision sera sûrement imposée par le nouveau système comptable. La provision se monte alors à CHF 673'000.-. Le montant changera à chaque fin d'année. Il y aura soit dissolution de provisions, soit augmentation, en fonction des vacances non prises et des heures supplémentaires. Le différentiel de remboursement d'assurances de CHF 429'000.- existe du fait que les absences des collaborateurs ne sont pas prévues dans le budget. Il y a eu plusieurs absences de longues durées, surtout dues à des accidents et les assurances ont donc remboursé une certaine somme. Ensuite, la commune a mis en place une politique systématique de non-remplacement des absents. Dès lors, la différence entre ce qui avait été prévu aux lignes budgétaires et ce qui a été dépensé est de CHF 429'000.-. Il ne s'agit pas de dépenses supplémentaires, parce que ce sont des charges dans les Ressources humaines qui sont compensées par un remboursement subséquent. Au final, la variation nette est de CHF 60'000.-.

- Au sens large, si les dépenses du Conseil municipal et du Conseil administratif ainsi que les frais divers tels que les frais de formation sont inclus, il existe un différentiel positif de CHF 238'000.-.
- Au niveau des biens, services et marchandises, l'économie est de CHF 1'835'000.- par rapport au budget, ce qui correspond à une variation de 7.91%. Des économies majeures ont été faites au niveau du SVEM et dans d'autres services, par la mise en appel d'offres des fournisseurs dans de nombreux domaines et par des interrogations systématiques sur les sous-traitances et les fournisseurs.
- Des contributions aux collectivités françaises et intercommunales ont été faites pour CHF 100'000.- de moins que ce qui avait été budgété. Les dédommagements à des structures intercommunales se chiffrent à CHF 158'000.- de plus que ce qui était prévu dans le budget.
- Au niveau des subventions, une économie de CHF 91'000.- a été opérée. En effet, la commune a systématiquement regardé les comptes des institutions subventionnées avant de leur octroyer la subvention. Des discussions ont également eu lieu. La subvention a parfois été reportée pour des associations qui avaient beaucoup thésaurisé. M. Walder précise qu'aucune association ne s'est retrouvée privée de subvention par sanction du Conseil administratif.
- Pour récapituler, les charges sont de CHF 100'466'000.-, ce qui représente une économie de CHF 213'000.-. Des économies sur le fonctionnement de près de CHF 2'000'000.- ont également été opérées. Les recettes supplémentaires se montent à CHF 8'000'000.-.
- M. Walder aborde ensuite les investissements et les amortissements. Les investissements nets en 2015 sont de CHF 7'500'000.-. L'investissement brut est supérieur de CHF 3'000'000.-. En effet, des investissements ont été transférés dans l'investissement financier, sur demande du canton. Le chiffre des investissements brut est cependant toujours inférieur aux investissements globaux. En effet, l'investissement a lieu quand la dépense est effective. Si les projets sont retardés, l'investissement réel n'a pas lieu lors de l'année en cours. Les investissements prévus, même s'ils n'ont pas lieu l'année prévue, sont toujours planifiés à CHF 25'000'000.- à CHF 30'000'000.-.
- La dette était de CHF 38'000'000.- à la fin de l'année 2015. Le chiffre prévu pour 2016 est le même. Actuellement, la dette est de CHF 33'000'000. puisqu'un prêt de CHF 5'000'000.- a été remboursé. La commune aurait pu rembourser un autre prêt mais le taux d'intérêt à 10 ans a été évalué et il est à ce jour de 0.3%, ce qui est extrêmement faible. Il permettra donc de rembourser plus tard d'autres prêts et d'assurer un avenir plus serein en terme de coût d'intérêts. M. Walder ajoute que, concernant les intérêts, la commune a gagné CHF 100'000.- par rapport au budget.
- M. Walder explique ensuite que le bilan réel est de CHF 239'000'000.-. Auparavant, il était de CHF 235'000'000.-. La liquidité prévue pour 2016 est de CHF 12'000'000.-. Elle était de CHF 10'000'000.- à la fin de l'année 2015, ce qui est suffisant par rapport aux besoins de la commune.

- Le patrimoine est évalué à CHF 161'000'000.-. La dette ne doit pas être mise en relation avec le budget annuel mais avec le patrimoine. Le patrimoine est une valeur comptable, qui a tendance à descendre lorsque les amortissements sont plus importants que les nouveaux investissements. Ce n'est donc pas forcément la valeur réelle des biens. L'évaluation doit encore être faite. Les emprunts sont quant à eux de CHF 33'000'000.-, ce qui représente 24% d'emprunt sur les biens immobiliers. La ville n'est donc pas surendettée.
- M. Walder passe aux conclusions. Cette année, les prestations ont été assurées. Les charges, la dette et les liquidités ont été maîtrisées. Le résultat de CHF 8'000'000.- est très positif. Toutefois, M. Walder émet un bémol pour la suite, car des défis se profilent. La réforme RIE III, actuellement en discussion touchera principalement les personnes morales. La perte éventuelle quand la réforme entrera en vigueur affectera cette ligne du budget. M. Walder ajoute cependant que les contours de RIE III ne sont pas encore définis et que le Conseil administratif s'engage à influencer les choix qui seront faits pour cette réforme, dans la discussion. Il en va de même de l'augmentation de la péréquation en faveur de certaines communes péjorées, qui est actuellement en discussion. Il est question d'augmenter la péréquation en faveur de communes telles que Onex, Bernex ou Versoix car elles connaissent des difficultés.

Concernant le désenchevêtrement, il est question de transférer certaines charges du canton à la commune. Théoriquement, cette opération devrait être neutre. Cependant, dans les faits, le jour où la commune reprendra certaines prestations à sa charge, les coûts augmenteront car les prestations de la commune seront plus soutenues que celles du canton dans certains domaines. M. Walder évoque ensuite le développement démographique. Selon une planification cantonale, il est prévu que la population de Carouge augmente de 60%. En effet, Carouge se trouve en zone fortement densifiable. Il faut dès lors être précautionneux avec le budget puisque cela représente un réel défi pour Carouge. Il faudra également gérer les transitions énergétiques, sociales et économiques. La commune a un rôle à jouer dans ces transitions. Elle peut par exemple acquérir des véhicules hybrides.

M. Walder explique qu'il faudra aussi adapter l'administration et les prestations aux besoins. Les prestations ne sont plus tout à fait adaptées et il faudra en augmenter certaines sachant que lorsque la population et la paupérisation augmentent, les besoins augmentent également. Certaines prestations pourront cependant être réduites ou supprimées. L'administration va également devoir adopter une approche de travail prospective, qui intégrera l'innovation. La commune s'est en effet investie avec le canton dans Smart City, qui permettrait d'avoir des outils informatiques aidant à mieux gérer et consommer les énergies. Cela permettrait également de réaliser des économies. Puisque la population va augmenter, M. Walder explique ensuite que les investissements par rapport aux équipements risquent également d'augmenter. En effet, la compétition au niveau internationale devient plus forte. Par exemple, le théâtre de Carouge, qui rayonne au delà des frontières, doit être rénové. La commune doit déployer des moyens afin de garder son attractivité. La commune va également devoir construire plus de crèches. Un effort a déjà été fait ces quinze dernières années. De plus, la commune doit s'engager pour la création d'espaces verts de qualité. Elle devra également poursuivre ses efforts de rationalisation, en particulier concernant les économies d'énergie.

M. Walder remercie vivement le service financier et M. Di Stefano qui ont préparé un classeur des comptes rendus qui a été distribué aux commissaires. La version électronique est sur CMnet, ainsi que la présentation et les délibérations sur lesquelles les commissaires sont appelés à se prononcer.

[Applaudissements]

Le Président fait voter la prise en considération du projet, puisqu'il n'y a pas de prise de parole souhaitée avant le vote.

- **La prise en considération est acceptée à l'unanimité, avec 31 oui, 0 non et 0 abstention.**

Le Bureau propose le renvoi en commission des Finances. Le Président demande s'il y a une autre proposition.

M. Gerster demande la discussion immédiate, puisqu'il estime que toutes les explications ont été données. Il ne voit pas ce qu'une discussion en commission des Finances apportera de plus. Les comptes sont rendus et ils sont bons. Selon lui, il faut montrer l'exemple pour réaliser des économies supplémentaires et ainsi éviter deux commissions des Finances.

Aux dires de M. Baertschi, il serait un peu téméraire de ne pas discuter de cet objet en commission des Finances. En effet, malgré les CHF 8'000'000.- de boni, il existe CHF 3'000'000.- de reliquat. Il n'est pas certain que la situation soit la même l'année prochaine. De plus, il y a visiblement eu une augmentation des charges du personnel qui est de l'ordre du million par rapport au budget et de grands travaux doivent être entrepris comme cela a été abordé plus tôt lors de la séance. M. Baertschi pense qu'il est élémentaire que le commissaire puissent avoir un complément d'information sur ces différents éléments afin d'anticiper la suite.

M. Prod'hom estime que, lors des présentations des budgets, il est toujours dit que la situation économique est catastrophique. Selon lui, une séance en commission serait bénéfique en ce sens qu'elle permettrait de rentrer dans les détails et d'obtenir des réponses à certaines questions afin d'être plus serein sur le budget de l'année en cours. Cela permettra peut être d'éviter des amendements qui visent par exemple à réduire les téléphones pour les employés administratifs. Il pense qu'il est nécessaire de renvoyer la délibération en commission des Finances.

M. Monney demande une suspension de séance de 2 minutes.

La séance est suspendue durant quelques minutes.

A la reprise, M. Monney se dit favorable au renvoi en commission des Finances. Tout d'abord, le compte rendu concerne plus de CHF 100'000'000.-. M. Monney estime également qu'il est important pour les nouveaux Conseillers municipaux que le compte rendu soit étudié en commission afin d'éclaircir le fonctionnement. De plus, il est probable qu'une seule commission soit organisée sur ce point, ce qui permettra de faire des économies, comme le souhaite M. Gerster.

Le Président demande le vote pour la discussion immédiate.

- **La discussion immédiate est refusée par 21 non, 9 oui, 1 abstention.**

Le Président demande le vote pour le renvoi en commission des Finances.

- **La délibération est renvoyée en commission des Finances à la majorité des votants avec 21 oui, 5 non, 4 abstentions.**

Le Président lance le tour de pré-consultations et recueille les recommandations des Conseillers municipaux.

M. Calame se réjouit du boni de CHF 8'000'000.-. Il pense que cela est l'occasion de réfléchir à la création d'un fonds pour le logement à Carouge. Les besoins existent pour les fondations et d'autres institutions. Cela permettrait d'accompagner une politique dynamique du logement.

M. Barthassat recommande aux commissaires de venir préparés à la commission des Finances et de réfléchir à leurs questions à l'avance.

M. Baertschi est d'accord avec la remarque de M. Calame. Selon lui, il ne faut oublier que Carouge a beaucoup d'établissements publics et qu'il serait important d'avoir un planning.

M. Voignier rappelle que les chiffres sont vagues et volatiles. En effet, le boni était auparavant de CHF 1'000'000.- et il est aujourd'hui de CHF 8'000'000.-. Il souhaiterait que les commissaires soient renseignés en commission sur la situation actuelle et que des prévisions pour 2016 soient présentés afin d'avoir une vision d'ensemble.

9. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 028-2016 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'APPROBATION DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES 2015 ET LES MOYENS DE LES COUVRIR

Le Président passe la parole à M. Walder.

M. Walder n'a rien à ajouter, c'est une délibération qui complète la première. Il recommande de l'envoyer dans la même commission, afin qu'elle soit traitée en même temps.

Le Président fait voter la prise en considération du projet.

- **La prise en considération du projet est approuvée à l'unanimité, avec 31 oui, 0 non et 0 abstention.**

Le bureau propose le renvoi en commission des Finances. Il n'y a pas d'autres propositions.

- **La délibération est renvoyée en commission des Finances à l'unanimité, avec 31 oui, 0 non et 0 abstention.**

Il n'y a pas de recommandations sur ce point.

10. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 029-2016 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À UNE DIMINUTION DE L'ASSIETTE DE LA SERVITUDE D'USAGE Du PARC PUBLIC AU PROFIT DE LA VILLE DE CAROUGE, AU PARC DES MORAINES

Le Président passe la parole à M. Walder.

M. Walder précise qu'il s'agit du projet dit « des Menuisiers », qui implique des développements en terme de logements et d'activités ainsi que la création d'une crèche. Des révisions ont eu lieu au niveau de l'assiette. Cependant, la ville de Carouge a actuellement une servitude sur le parc de Moraines. Une partie de cette servitude se trouve en bordure et la commune devra y renoncer pour que le propriétaire construise la crèche. Le propriétaire s'est alors engagé à donner l'entière propriété du reste du périmètre du parc à la commune. Le projet se réalisera par étapes et il est aujourd'hui nécessaire que la commune renonce à sa servitude, qui servira à créer les espaces extérieurs pour la crèche et qui permettra les échanges avec le propriétaire.

Le Président demande la prise en considération :

- **La prise de considération est acceptée à l'unanimité, avec 31 oui, 0 non et 0 abstention.**

Le bureau propose la discussion immédiate. Puisqu'il n'y a pas d'autres propositions, le Président ouvre la discussion.

Mme Marti se demande si la cession de servitude signifie qu'il n'y aura plus de passage possible entre les deux rues.

M. Walder explique que le passage sera maintenu, sauf pendant les travaux.

Le Président met aux voix la délibération.

- **La délibération est acceptée à l'unanimité avec 31 oui, 0 non et 0 abstention.**

11. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 030-2016 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 1'120'000.- POUR LA MISE EN CONFORMITE ENERGETIQUE ET SECURITE DU BATIMENT DU CLUBHOUSE DU TENNIS CLUB DE CAROUGE, SIS AU 42 CHEMIN CHARLES-POLUZZI A CAROUGE

Le Président passe la parole à Mme Lammar.

Mme Lammar explique que ce projet s'inscrit dans le programme de mise en conformité des bâtiments, conformément aux exigences du canton. S'agissant du tennis club, les installations sportives ont été bâties en 1967 par la ville de Carouge, sur un terrain appartenant à l'Etat de Genève. Des travaux de surélévation ont été réalisés en 1982, par la ville également. Une convention de mise à disposition du centre sportif de Pinchat a été signée en 1970 par l'Etat et la ville de Carouge. Elle a été renouvelée en 1998. La convention contraint la ville de Carouge à entreprendre des travaux d'adaptation aux nouvelles normes des constructions existantes. Des analyses ont été effectuées par le SCES car elles étaient exigées par la nouvelle Loi sur l'énergie, entrée en vigueur en août 2010. Ces analyses ont mis en évidence que l'indice de dépense de chaleur pour le bâtiment du clubhouse dépassait les seuils réglementaires. Dès lors, des travaux de mise en conformité énergétique étaient nécessaires. Après études, un appel d'offre a été lancé et une autorisation de construire a été obtenue. Le Conseil administratif propose alors d'ouvrir un crédit de construction de CHF 1'120'000.- pour la mise en conformité énergétique et sécurité du bâtiment du Clubhouse du tennis club de Carouge.

Le Président demande le vote quant à la prise en considération du projet.

- **La prise de considération est acceptée à l'unanimité, avec 31 oui, 0 non et 0 abstention.**

Le bureau propose le renvoi en commission Constructions et Logements.

Le Président demande s'il y a une autre proposition.

M. Voignier propose la discussion immédiate. Selon les dires de Mme Lammar, il s'agit uniquement de mises en conformité. Il ne voit pas trop quelles informations supplémentaires pourront être fournies aux commissaires. La somme est certes importante et peut freiner le vote sur le siège, mais selon M. Voignier, il faut toutefois discuter de cet objet immédiatement.

M. Prod'hom ne partage pas l'opinion de M. Voignier. La commune s'engage dans un processus de rénovation énergétique d'un bâtiment. Lors de la dernière commission des bâtiments, une négociation avec l'OFEN a été présentée. Cela était très intéressant et attendu depuis plusieurs années. M. Prod'hom pense que le renvoi en commission permettra de mieux comprendre les coûts et les travaux qui serviront probablement de modèle pour les autres bâtiments. Cela permettra aussi éventuellement d'appuyer sur un accroissement des performances énergétiques et sur la qualité de l'enveloppe. Des amendements seront peut être suggérés, de manière à avoir des bâtiments qui consomment le moins d'énergie. M. Prod'hom salue le Conseil administratif et le SCES pour ce beau travail.

M. Baertschi est également favorable au renvoi en commission. Cela permettra par exemple d'examiner la nécessité d'utiliser du photovoltaïque sur ces grandes surfaces. Cet aspect ne figure en effet pas dans les 5 demandes déposées par l'OFEN.

Le Président demande le vote pour la discussion immédiate.

- **La discussion immédiate est refusée par 21 non, 8 oui, 2 abstentions.**

La délibération est renvoyée en commission Constructions et logements.

Le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Calame trouve qu'il est important de discuter de la délibération en commission. S'il y a eu différentes options, ce qui est souvent le cas dans projets d'optimisation énergétique des bâtiments, M. Calame trouverait intéressant que les commissaires en aient connaissance et puissent comprendre pourquoi certaines ont été retenues et d'autres écartées.

12. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 031-2016 P: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 255'000.- TTC DESTINÉ À LA CRÉATION DE PASSAGES PUBLICS AU TRAVERS DU CLOS DE PINCHAT ET A L'AMÉNAGEMENT TEMPORAIRE DE LA BANDE DE TERRAIN CÉDÉE

GRATUITEMENT À LA COMMUNE LE LONG DU CHEMIN DE PINCHAT DANS LE CADRE DU PLQ 20'775

M. Walder introduit le sujet en indiquant au préalable qu'il y a un double objectif. D'une part, ce crédit de CHF 255'000.- doit servir à financer 50 % de la création des cheminements piétonniers sur les parcelles au début du chemin de Pinchat qui sont en cours de construction. Ces cheminements seront reliés ensuite à d'autres cheminements qui sont créés en ce moment sur l'ancienne parcelle Similor. Ces cheminements piétonniers permettront de relier la partie Carouge sud au secteur du Vieux-Carouge. Les propriétaires prendront en charge 50 % de la création de ces cheminements. D'autre part, ce crédit servira aux travaux d'aménagement des bordures de chaussée et des bordures de parcelle au niveau du chemin de Pinchat. Il s'agira là par contre d'aménagements provisoires car une étude est en cours sur le réaménagement du chemin de Pinchat. Cette étude débouchera probablement sur un crédit d'étude puis un crédit de réalisation pour le réaménagement du chemin de Pinchat. L'objectif de ce réaménagement serait d'avoir une voie de bus en site propre. La commune souhaite aussi que soient réalisés des cheminements piétonniers et des cyclables. CHF 185'000.- de ce crédit seront prélevés sur le fonds communal de la taxe d'équipement. Par conséquent, il y aura environ Fr. 70'000.- à la charge de la commune pour ce projet.

Le Président s'enquiert d'éventuelles demandes de parole.

Mme Zuber et Mme Molinari indiquent que pour des raisons de conflit d'intérêts personnel, elles ne prendront pas part aux discussions sur cet objet et qu'elles s'abstiendront lors des votes.

Le Président fait voter la prise en considération.

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 2 abstentions.

Le bureau propose le renvoi en commission Urbanisme, Mobilité et Aménagement.

Comme il n'y a pas d'autre proposition, le Président met aux voix la proposition.

La délibération est renvoyée en commission Urbanisme, Mobilité et Aménagement par 29 oui, 0 non et 2 abstentions.

Le Président recueille les recommandations.

M. Baertschi estime qu'il serait intéressant de savoir comment fonctionnera l'entretien, notamment le déneigement de ces cheminements piétonniers. Est-ce que cela sera à la charge de la commune ou à celle des propriétaires ?

M. Calame pense qu'il faudrait mettre en regard les différents projets de cheminements piétonniers qui sont en cours dans un large périmètre.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

13. MOTIONS

(Article 32 du règlement)

1. MOTION 007-2016 R : Pour une couverture légère de la patinoire de la place de Sardaigne

Cette motion a été prise en considération le 25 février 2016 et renvoyée en commission Constructions et Logements.

Celle-ci s'est réunie le 14 avril 2016 et le rapport a été établi par Mme Zuber.

Le Président demande à Mme Zuber si elle a quelque chose à ajouter à son rapport.

Mme Zuber répond par la négative.

La commission a préavisé défavorablement la motion par 3 oui, 6 non et 2 abstentions.

Le Président ouvre la discussion.

M. Morex pense qu'il aurait été convenable de corriger le libellé de cette motion dans l'ordre du jour. En effet, il ne s'agit pas d'une « couverture légère de la place de Sardaigne » mais d'une « couverture légère et temporaire de la durée de la patinoire. »

Le Président lui rétorque qu'il a corrigé le libellé, le secrétaire général le lui ayant fait remarquer.

M. Morex n'en démord pas. Le Président a dit selon lui à l'instant « une couverture légère de la place de Sardaigne. »

Le Président répète qu'il a corrigé le libellé oralement à l'instant.

M. Morex ne se fait guère d'illusions sur le sort qui sera réservé à cette motion. Il regrette qu'il y ait si peu de respect dans la commune pour les jeunes sportifs. Malgré ce qui a été dit lors de la commission, il se permet de mettre en doute les propos tenus par les responsables de l'administration. En effet, il n'y a pas eu que 7 jours de pluie mais 32 durant les trois mois d'hiver, comme il a pu le vérifier sur le site Internet Météo Genève. Par conséquent, la patinoire a sans doute dû être fermée une partie de la journée, voire la journée entière plus de 30 fois en 3 mois. Refuser cette motion, c'est faire fi de ces enfants et de ces jeunes qui n'ont rien d'autre que le patinage comme activité sportive durant la saison hivernale. Les usagers de la patinoire ont été privés d'un tiers du temps pendant lequel la patinoire est en place. Il trouve regrettable que les services de l'administration viennent présenter un projet en donnant d'emblée un préavis négatif. En effet, le rôle des membres de l'administration est de présenter des projets, non de donner leur avis. Par conséquent, les dés étaient un peu pipés, ce qui est fort dommage.

Mme Lammar répond à M. Morex que les statistiques ont été faites et elle regrette qu'il mette en doute les statistiques de l'administration communale. Le site Météo Genève signale peut-être qu'il y a eu 30 jours de pluie, mais trois gouttes de pluie n'impliquent pas la fermeture de la patinoire. Certes il a été décidé de fermer la patinoire durant quelques jours, mais en tout cas pas pendant 30 jours. Les statistiques n'ont pas à être remises en question. Concernant la prise de position par rapport à la motion, elle résulte de l'avis technique émis par le service Constructions, Entretien et Sports. Il ne s'agit en aucune façon d'un avis politique qui est la prérogative du Conseil municipal.

M. Monney estime que des informations très intéressantes ont été fournies lors de cette commission. Selon les statistiques, il y a eu 7 jours en moyenne de fermeture de la patinoire. Or le coût d'une couverture pérenne sur la patinoire serait compris entre CHF 600'000.- et CHF 800'000.- Cela ne vaut donc pas la peine pour 7 jours de pluie en moyenne durant lesquels la patinoire est fermée, raison pour laquelle le Parti socialiste est opposé à cette motion. Il est d'ailleurs surpris que M. Morex du PLR, grand défenseur des deniers publics, soit favorable à cette proposition.

M. Morex pense que M. Monney est de mauvaise foi. Il a été expliqué qu'une couverture légère coûtait entre CHF 50'000.- et CHF 66'000.- Il est bien évident que le PLR ne soutiendrait pas cette motion si la couverture était aussi onéreuse que le prétend M. Monney.

Le Président propose de passer au vote.

La motion est refusée par 10 oui, 18 non et 3 abstentions.

14. POSTULATS

(Article 35 du règlement)

Il n'y en a pas.

15. RESOLUTIONS

(Article 29 du règlement)

Il n'y en a pas

16. PETITIONS

(Article 48 du règlement)

1. PETITION 006-2016 R: Carouge-Moraines : préservons un site naturel et de loisirs menacé.

Cette pétition a été prise en considération le 22 mars 2016 et renvoyée en commission des Pétitions.

Celle-ci s'est réunie le 19 avril 2016 et le rapport a été établi par Mme Marti.

Le Président demande à Mme Marti si elle a quelque chose à ajouter à son rapport.

Mme Marti répond par la négative.

La commission a préavisé défavorablement la pétition par 2 oui, 9 non et 4 abstentions.

Le Président ouvre la discussion.

M. Monney a une remarque à faire sur le rapport. En ce qui concerne les déclarations relatives au Centre de Loisirs, il est erroné de prétendre que ce sont les animateurs qui ont récolté les signatures. La déclaration précisait simplement que c'étaient des riverains et des parents d'usagers du Centre qui avaient réuni ces signatures. Il n'aimerait pas que le Centre de Loisirs soit mis en cause dans cette affaire. Etant donné que le procès-verbal n'a pas encore été approuvé par la commission des Pétitions, il souhaitait apporter ce rectificatif.

M. Prod'hom salue le courage des pétitionnaires ainsi que la qualité des documents qu'ils ont fournis. La parcelle du Tir au Canon et de la Maison de quartier est extrêmement fréquentée et elle sert à de nombreuses activités communales. Le projet élaboré par le CEVA a été fait dans un bureau sans prendre en considération les données du site. Malgré tous les dispositifs envisagés, cette parcelle communale va être dévalorisée. C'est pourquoi, M. Prod'hom se doit de relever que ce projet n'est pas une bonne option pour la commune. Il rappelle qu'est proposée en compensation une place de jeux. Or elle serait située sur un talus où il y a de nombreux arbres. Par ailleurs, il est prévu de couper 17 arbres. En revanche, la proposition faite par les pétitionnaires d'utiliser la sortie de la champignonnière tombe sous le sens. Il a été soutenu que ce projet permettrait de préserver les élèves du Cycle d'orientation, mais en fait ce serait au détriment des utilisateurs de la Maison de quartier. Il estime que ce projet est néfaste et péjore largement les intérêts communaux. Pour toutes ces raisons, M. Prod'hom est favorable à cette pétition.

M. Meyer indique que le Parti socialiste est arrivé à la même conclusion que M. Prod'hom. Il vient de lire dans le procès-verbal que le CEVA a soumis l'option de la sortie de secours au Tir au Canon à l'Office fédéral des Transports. La question est de savoir s'il est encore possible d'intervenir. Le Parti socialiste propose à la Ville de Carouge de demander au CEVA une petite étude sur les trois points suivants : 1) Estimer le coût comparatif des deux variantes ; 2) Voir si cette nouvelle variante impliquerait des retards importants par rapport au calendrier du CEVA ; 3) Etudier les critiques émises par le CEVA par rapport à la variante de la sortie au niveau de l'ancienne cave à fromages, notamment eu égard à d'éventuels problèmes de sécurité pour les élèves du Cycle d'orientation. Sur ce dernier point, il semble au Parti socialiste que les arguments du CEVA étaient très peu clairs et que la justification technique n'en était pas une. En fait, il semblerait qu'il s'agisse simplement d'éviter l'achat d'une parcelle privée. Il faudrait que le CEVA informe l'OFT que la Ville de Carouge a demandé cette étude et que l'OFT attende les résultats de cette étude avant de prendre sa décision.

M. Walder souhaite clarifier ce qui a été dit en commission. La Ville de Carouge a fait opposition plus d'une année auparavant contre cette proposition de sortie de secours. Elle a demandé d'étudier une

variante alternative consistant à faire la sortie de secours au niveau du Centre de la voirie. Cela aurait permis d'éviter de construire non seulement des rampes d'accès mais également des plateformes pour accueillir les ambulances et les camions de pompiers le cas échéant. Le CEVA a assuré qu'il étudiait cette option mais il n'y a jamais eu de véritable retour. En revanche deux mois auparavant, l'Office fédéral des Transports a auditionné la Ville de Carouge par rapport à son opposition à la sortie de secours. Quinze jours plus tard, l'OFT a à nouveau auditionné la Ville de Carouge mais aussi les autres opposants à la sortie de secours. Le procès-verbal de cette réunion a été validé deux semaines auparavant. La Ville de Carouge attend la décision de l'OFT qui peut soit débouter les opposants, soit demander au CEVA de modifier son tracé. Suite à cette décision, la commune pourra soit faire recours auprès du Tribunal fédéral soit négocier des compensations. Pour l'instant, il n'est pas possible de demander au CEVA d'étudier un nouveau tracé à moins que l'OFT ne tranche en faveur des opposants. Il souligne qu'il est extrêmement difficile de discuter avec les CFF qui n'ont pas l'habitude de faire des compromis. En outre, ce projet est facturé au canton non aux CFF.

Le Président ajoute que selon le règlement, le Conseil municipal peut décider de renvoyer la pétition en commission, ce qui a été fait. Il peut aussi renvoyer la pétition au Conseil administratif en l'invitant à répondre aux pétitionnaires, l'ajourner ou la classer.

M. Morex annonce d'emblée qu'il va sans doute répéter ce qu'a dit M. Walder puisque lorsque les Conseillers administratifs veulent s'exprimer ils ont la priorité par rapport aux Conseillers municipaux.

Le Président répond que c'est dans le règlement. A n'importe quel moment, les Conseillers administratifs peuvent intervenir.

M. Morex n'est pas étonné que ses deux préopinants du Conseil municipal aient le même avis sur cette pétition. Mais selon lui, cette pétition vient trop tard. Ceux qui étaient Conseillers municipaux lors des précédentes législatures savent qu'il est extrêmement difficile de discuter avec les CFF et qu'il est très rare d'avoir gain de cause. Bien qu'il ne soit pas du même bord politique que M. Walder, il est d'accord avec lui sur cette question. Le Conseil administratif a fait son travail. Non seulement il a demandé d'étudier d'autres possibilités de sortie de secours, mais en plus il a fait opposition. Cela étant, dire que cette sortie de secours va défigurer le terrain est exagéré, d'autant que ce terrain n'a pas un intérêt patrimonial important. Par ailleurs, le peu de terrain qui va être perdu pour les voies d'accès à la sortie de secours sera largement compensé par la couverture d'une partie de la route du Val d'Arve. Si les Verts et le Parti socialiste persistent à soutenir cette pétition, ils donnent comme message au Conseil administratif de faire opposition à la décision de l'OFT en allant au Tribunal fédéral et prennent ainsi la responsabilité de retarder d'une année ou deux la fin du chantier du CEVA.

M. Barthassat rejoint les propos de M. Morex. Au cas où la pétition serait acceptée par le Conseil municipal, le Conseil administratif en général et M. Walder en particulier prendraient-ils cela comme un signal fort d'aller jusqu'au Tribunal fédéral ?

Le Président rappelle le règlement. Si le Conseil municipal acceptait la pétition, elle serait renvoyée au Conseil administratif en l'invitant à répondre aux pétitionnaires.

M. Walder précise d'abord que si une décision doit être prise, elle le sera par le Conseil administratif dans son ensemble et non seulement par lui. Ceci dit, si le Conseil municipal veut poursuivre dans cette voie après que la décision de l'OFT aura été rendue, cela serait effectivement un signal pour le Conseil administratif d'aller le plus loin possible dans la voie de l'opposition. Il rappelle que le CEVA est un projet extrêmement important pour le canton et qu'un retard de 6 mois ou d'1 an aura des répercussions sur les comptes cantonaux uniquement dans la mesure où la participation de la Confédération est fixe. Par ailleurs, un projet de transports en commun tel que le CEVA présente aussi des intérêts pour Carouge. C'est pourquoi, si le Conseil municipal accepte cette pétition, il faudra que le Conseil administratif évalue ces différents paramètres avant de décider si la Ville de Carouge ira ou non au Tribunal fédéral.

M. Prod'homme aimerait apporter une rectification à ses propos antérieurs. Contrairement à ce qu'il a affirmé, les mandataires du CEVA ont évidemment été sur place pour élaborer ce projet. En revanche, les études donnent l'impression qu'ils n'ont pas été sur le site car il n'est pas tenu compte des dénivelés par exemple. Les Verts considèrent que ce terrain est un bien communal qui a une valeur d'intérêt et d'usage. Pour l'instant, on est en phase d'autorisation de construire, ce qui laisse une

petite marge de manœuvre. Le CEVA pourrait modifier légèrement son tracé et déposer une autorisation plus cohérente en prévoyant une sortie sur la champignonnière. Il rappelle qu'un magistrat vert de Vernier a fait opposition à 870 logements en pleine crise du logement parce qu'il était prévu de faire tout un quartier sans qu'il y ait une seule gare. Contrairement à M. Morex, il ne craint pas de freiner le CEVA qui sera opérationnel dans les délais fixés. Il s'agit simplement de tenter d'infléchir une décision peu cohérente. A tout le moins cela permettra de faire valoir l'opinion selon laquelle il est important de préserver les parcelles communales.

Mme Marti trouve dommage, voire incorrect qu'on doive débattre d'une question qui est passée en commission et que les Conseillers municipaux qui n'ont pas participé à cette commission n'aient pas reçu le procès-verbal de la séance au moins 48 heures avant. En ce qui concerne la pétition, il est clair qu'on peut discuter des conséquences par rapport à d'éventuels retards dans la réalisation du CEVA, mais il lui semble très important que le Conseil municipal donne un signal fort à la population et au Conseil administratif pour leur montrer qu'il ne renonce pas à se battre. La pétition demande d'intervenir énergiquement auprès de la direction du CEVA et non de faire recours. Quant aux propos de M. Morex sur la valeur du terrain, il ne s'agit pas que d'une question de patrimoine. Il s'agit d'abord et avant tout d'une question d'usage de la Maison de quartier qui a besoin de cet espace pour les centres aérés. M. Morex a évoqué les jeunes qui n'avaient pas d'autres activités sportives l'hiver en dehors de la patinoire. Or il y a des enfants et des jeunes qui n'ont que le Centre des Moraines durant la période estivale. Cet espace sera perdu ou en tout cas deviendra beaucoup moins adapté. C'est pourquoi, Mme Marti encourage vivement les Conseillers municipaux à soutenir cette pétition. Certes, il aurait été préférable qu'elle ait été faite bien plus tôt. Toutefois, cette pétition est un signal important envers la population. Par ailleurs, elle répète que cette pétition ne demande en aucun cas de faire recours auprès du Tribunal fédéral.

M. Walder explique que si le PV a été transmis au dernier moment, c'est parce qu'il a nécessité un travail considérable. En effet, les débats étaient débridés et décousus et plusieurs interventions étaient incompréhensibles. Par conséquent, la personne qui a rédigé le PV a dû procéder à plusieurs écoutes et le PV a dû être relu à plusieurs reprises. Certes, ce point de l'ordre du jour aurait pu être différé, mais au vu de l'urgence du dossier, il a été décidé de traiter cette pétition ce soir.

M. Baertschi souhaite revenir sur la question des procédures. Ce qui a été dit est tout à fait juste. L'objectif de la pétition n'est pas d'engager des procédures ni de contrer le CEVA. Il a eu le privilège d'être nommé par le Conseil fédéral pour siéger dans une commission fédérale qui s'est occupée du tunnel du Gothard. En Suisse, le pouvoir juridique fédéral est considérable et c'est bien la base du problème. Ainsi, au vu de ce qui s'était passé, un membre de l'administration fédérale a demandé de faire les sorties de préférence sur des parcelles communales. Et malheureusement, cela est devenu une pratique quasi systématique dans ce type de projets. Il rappelle qu'au mois de mars 2014, il était intervenu sur ce point. Il cite ses propos : « Dans ce cas M. Baertschi pense qu'il faudrait orienter les CFF et les ingénieurs qui font ces études afin qu'une sortie se fasse plutôt dans la zone de forêt ou à hauteur du passage du pont des Moraines. On sait que la Ville de Carouge a formulé des observations. Il serait dommage de sacrifier le site par une plateforme destinée aux ambulances ou autres. » Il souligne que la pétition a aussi été déposée auprès du Grand Conseil. Il attire enfin l'attention des Conseillers municipaux sur le problème que représenterait cette dalle par rapport à l'usage qui est fait de cette parcelle. Selon lui, il n'est pas trop tard pour demander ces modifications à la direction du CEVA, étant entendu qu'il n'est pas question que la Ville de Carouge s'engage dans une procédure de recours devant le Tribunal fédéral.

M. Walder remercie M. Baertschi. Etant donné que la volonté du Conseil municipal est de poursuivre les démarches auprès de la direction du CEVA mais sans intention de retarder la réalisation du CEVA, cela ne pose aucun problème au Conseil administratif.

M. Calame note qu'il y a donc un recours déposé par la commune avec une proposition de mutualisation des accès sur la zone de la voirie, ce qui semble tout à fait cohérent. M. Walder a indiqué que des échanges avaient eu lieu avec la direction du CEVA. Il aimerait savoir quelle est la tendance qui se dessine et quelles sont les chances que la demande de déplacement de la sortie puisse aboutir. Le cas échéant, le soutien à cette pétition aurait peut-être la vertu de montrer l'attention que porte la population carougeoise à un aménagement qui soit le plus opportun possible.

M. Walder lui répond qu'à son avis les chances sont très minces du fait que la sortie sur le secteur de la voirie nécessiterait de déplacer les autres sorties. En effet, conformément à la loi, les sorties doivent avoir une distance entre elles de 450 à 600 mètres. Il faudrait également prolonger le tunnel de sortie de plusieurs dizaines de mètres, ce qui engendrerait des coûts supplémentaires pour le canton. Les CFF ont décidé de ne sortir que sur des parcelles publiques et toutes les sorties doivent être sur la gauche en direction de Champel. Il y a donc plusieurs règles contraignantes imposées par les CFF. Ces différents éléments ont été portés à la connaissance de l'OFT. La direction du CEVA a exposé toutes les mesures prises et tous les moyens qui allaient être mis en place pour limiter au maximum les problèmes. Cela étant, il considère que les chances sont minces, d'autant que les ingénieurs de l'OFT ont un peu le même mode de pensée que les ingénieurs des CFF.

M. Monney répète que l'objectif n'est pas de s'opposer à la réalisation du CEVA qui sera inauguré dans trois ans mais de demander aux services du CEVA d'étudier une variante. Il rappelle qu'il y a quelques années la commune s'était opposée au CEVA et qu'elle avait réussi à obtenir la fourrière. Il pense donc que cela vaut la peine de se battre pour le bien-être de la population en négociant une autre variante. Cette zone a été aménagée pour les enfants et elle est très fréquentée. Or avec les deux rampes, elle deviendra totalement inutilisable.

M. Barthassat estime que la gauche est un peu confuse ce soir. En effet, au début il a été dit que cette pétition déboucherait sur un recours auprès du Tribunal fédéral. Ensuite M. Walder lui a répondu que si le Conseil municipal votait cette pétition, ce serait un signal fort de poursuivre dans la voie de l'opposition. M. Walder a ajouté que ce serait l'ensemble du Conseil administratif qui prendrait une décision. M. Barthassat aimerait donc savoir comment Mme Lammar et Mme Hiltbold interpréteraient ce vote. Par ailleurs, il souhaiterait que la gauche soit claire. Il aimerait être sûr que la gauche ne veut pas voter cette pétition avec l'intention d'aller au Tribunal fédéral, mais simplement pour inciter la direction du CEVA à étudier une nouvelle variante.

Mme Hiltbold lui répond que le Conseil administratif débattrait de cette question. Toutefois, dans la mesure où l'idée n'est pas d'aller au Tribunal fédéral et de bloquer la réalisation du CEVA, ce sera à M. Walder d'entreprendre des démarches puisqu'il a en charge le dicastère concerné.

Mme Lammar abonde dans le sens des propos de Mme Hiltbold. Le rôle du Conseil administratif est d'exécuter les décisions du Conseil municipal. Si le Conseil municipal est clair en affirmant que par le biais de cette pétition il n'est en aucun cas question de faire recours au Tribunal fédéral, il n'y a pas à tergiverser davantage.

Le Président tient une fois encore à rappeler le règlement. L'article 50, alinéa b) stipule que renvoyer une pétition au Conseil administratif consiste à inviter ce dernier à répondre aux pétitionnaires.

M. Voignier note que plusieurs Conseillers municipaux ont affirmé que les enfants ne pourront plus utiliser ce périmètre. Or dans le PV de la commission il est indiqué que lors de la réunion avec les représentants du CEVA, la directrice de la Maison de quartier a approuvé cette solution car elle permet de conserver une surface complètement utilisable devant la Maison de quartier. Par ailleurs, au-dessus de la Maison de quartier, le plan montre un rectangle qui sera réaménagé. En effet, le CEVA s'est engagé à refaire toute la zone dans la colline, à remettre du gazon et à couper les petits arbustes de manière à avoir une vraie place de jeux plus confortable que celle qui existe actuellement. Etant donné que les demandes de la directrice ont été prises en considération par le CEVA, il lui semble que cet argument n'est pas recevable.

M. Morex abonde dans le sens des propos de M. Voignier. En effet, la place de jeux sera réaménagée de manière tout à fait satisfaisante. Elle sera sans doute bien mieux que la place de jeux actuelle, d'autant que l'ancien bâtiment de la police municipale sera réaménagé sur le site. Selon lui, cette pétition est inutile car elle ne fait qu'encourager le Conseil administratif à faire des démarches qu'il a déjà entreprises. Le Conseil administratif a effectivement demandé une étude à la direction du CEVA, il a fait opposition à ce projet et la Ville attend maintenant la réponse de l'OFT.

M. Monney rappelle que les travaux doivent durer deux ans et que cela entraînera inévitablement des nuisances. La zone sera totalement dénaturée. Actuellement, il est possible de poser une tente devant le Centre de loisirs, ce qui ne sera plus le cas. La position du PS n'est pas de faire recours au

Tribunal fédéral mais de renégocier avec les services du CEVA pour qu'ils acceptent d'étudier cette variante.

M. Baertschi fait observer que ceux qui dénoncent le futur saccage du site sont des gens comme MM. Monney, Prod'hom et lui-même qui ont fréquenté cet endroit avec leurs enfants en bas âge et qui en ont de très bons souvenirs. En revanche, il n'y a jamais rencontré ceux qui prétendent que tout sera comme avant, voire mieux. Selon lui, la proposition du CEVA ne répond pas réellement aux demandes de la directrice de la Maison de quartier. En effet, lors de discussions informelles avec les parents et avec certains animateurs, le fait qu'il ne soit plus possible de monter une tente et d'avoir une place ensoleillée a été clairement relevé. En outre, comme l'a fait remarquer M. Prod'hom, la place de jeux sera en pente. Le projet du CEVA porte clairement atteinte au site, ce qui prouve que l'argument relatif à la place de jeux est valable.

Pour M. Meyer, la lecture du procès-verbal donne l'impression qu'aucune étude n'a été faite sur cette variante de sortie. Les arguments qui sont fournis sont superficiels et n'ont aucune base. Comme il l'a dit auparavant, il semble que la raison principale est que la direction du CEVA ne veut pas acheter un terrain privé pour réaliser ce projet. Par conséquent, il importe de se mobiliser pour avoir enfin une étude réelle sur les alternatives proposées.

Mme Marti fait observer que la fin de la séance de commission a été dévolue à la préoccupation de nombreux commissaires sur le revêtement. Il semblerait donc que la place de jeux prévue pose quelques problèmes.

La parole n'étant plus demandée, le Président propose de passer au vote.

La pétition est acceptée à la majorité par 16 oui, 10 non et 5 abstentions.

M. Morex quitte la séance.

2. Pétition 007-2016 P : Pour une mise en sécurité de l'entrée et de la sortie du parking de la crèche Espace de Vie Infantile du Val d'Arve

Le Président demande au secrétaire de donner lecture de la pétition envoyée par le Comité de l'association « Les Moussaillons » et dont le président est M. Maurice Meyer.

Le secrétaire donne lecture de la pétition.

Pétition : Mise en sécurité de l'entrée et sortie du parking de la crèche Espace de Vie Infantile du Val d'Arve.

Nous, parents des enfants fréquentant la crèche Espace de Vie Infantile du Val d'Arve, EVE du Val d'Arve et autres personnes concernées, souhaitons une mise en sécurité de l'entrée/sortie du parking de l'EVE du Val d'Arve.

Lorsque nous amenons ou repartons avec nos enfants, ou même lorsqu'ils sortent en balade durant la journée, le risque d'accident est très élevé. En effet, des véhicules circulant sur la route du Val d'Arve quittent cette route et empruntent en sens interdit le passage d'entrée/sortie du parking de l'EVE du Val d'Arve afin de déboucher sur la route de Veyrier, route cantonale 26 au sens de l'article 2 du Règlement concernant la classification des voies publiques (RCVP). Cela afin de contourner le feu de circulation se situant au bout de la route du Val d'Arve. La police municipale de Carouge a d'ailleurs déjà effectué des contrôles occasionnels à cet endroit afin de réduire ce manque de respect des règles de circulation.

La sortie débouchant sur la route de Veyrier pourrait par exemple être condamnée. Cette sortie n'a plus lieu d'être étant donné qu'il y en a une avec un feu de circulation et capteur débouchant sur la route du Val d'Arve. De là il est possible de continuer sur la route du Val d'Arve et par un second feu de circulation de déboucher sur la route de Veyrier. Afin de condamner cette sortie sur la route de Veyrier, des bornes rétractables électriques ou des pots de fleurs en béton pourraient être placés.

De plus, nous vous demandons de synchroniser les feux des passages piétons de la route de Veyrier qui sont empruntés deux fois par jour par les parents et les enfants de l'EVE du Val d'Arve ainsi qu'au quotidien par les enfants et les équipes. Le manque de synchronisation actuel implique d'attendre deux fois que les feux deviennent verts au milieu d'un îlot très étroit et non sécurisé, entouré de dizaines de véhicules roulant très vite, bruyants et odorants - le plus souvent des poids lourds – ce qui rend dangereuse cette attente vu l'âge des enfants et leur nombre lorsqu'ils partent en promenade accompagnés de l'équipe (exemple : 2 adultes avec 16 enfants entre 2 et 3 ans.)

M. Walder indique que la parcelle cantonale est devenue parcelle communale suite au transfert de la propriété de la fourrière à la Ville de Carouge. Depuis plusieurs années, le Conseil administratif est intervenu auprès du canton pour que des mesures soient prises. Rien n'a été fait en dehors du tracé d'une ligne blanche qui est censée ne pas être franchie. Or elle l'est régulièrement par les automobilistes souhaitant contourner les feux de circulation au bout de la route du Val d'Arve. Ceci dit, Mme Hiltbold a renforcé les mesures de sécurité et les contrôles de police à cet endroit. Par ailleurs, un projet consistant à mettre des potelets pour éviter que les voitures ne traversent à cet endroit a été déposé et sera réalisé très prochainement. Ce projet doit précéder un réaménagement plus approfondi qui est en cours de discussions avec le canton. En outre, la commune a demandé au canton de réaménager l'îlot et de revoir la coordination des feux de circulation, ce qui rejoint la préoccupation des pétitionnaires. Le fait de devoir s'arrêter sur cet îlot avec des poussettes ou des enfants en bas âge pose effectivement des problèmes de sécurité. Il rappelle que cela se joue au niveau du canton car la commune n'a aucune compétence pour intervenir au niveau des feux de circulation. Le Conseil administratif espère être entendu, d'autant que cette pétition constitue un élément supplémentaire pour que le canton réagisse en conséquence. En tout cas, ce dossier est suivi attentivement par la police municipale mais aussi par le service de l'urbanisme. Toutefois, force est de constater que ce dossier progresse lentement.

Le bureau propose le renvoi en commission des Pétitions.

Le Président demande s'il y a d'autres propositions.

M. Gerster relève que la situation est clairement dangereuse et qu'il faut agir rapidement. Par conséquent, il propose que la pétition soit renvoyée directement au Conseil administratif sans passer par la commission des Pétitions. On parle d'une crèche avec des enfants en bas âge et il importe de régler cette zone au plus vite.

Mme Molinari abonde dans le sens des propos de M. Gerster. La situation est extrêmement dangereuse et il y a déjà eu plusieurs demandes afin de sécuriser l'entrée/sortie du parking. Le Conseil administratif a lui aussi fait des demandes dans ce sens, mais comme M. Walder l'a souligné, cela prend du temps. Il est important que le Conseil municipal prenne position dès ce soir de manière claire pour soutenir cette pétition. Elle pense que les pétitionnaires ne tiendront pas rigueur au Conseil municipal de ne pas être reçus en commission des Pétitions. Au contraire, ils devraient être satisfaits que cette pétition soit renvoyée directement au Conseil administratif afin de résoudre ce problème le plus rapidement possible.

M. Voignier est d'accord avec ses préopinants. Cela étant, il tient à attirer l'attention du Conseil administratif sur le fait que les potelets ne seront sans doute pas suffisants. Il faudrait plutôt des bacs ou en tout cas un aménagement plus volumineux que des potelets. En effet, les deux-roues utilisent aussi fréquemment cet accès, ce qui engendre une grande dangerosité pour les enfants.

M. Walder lui répond que les potelets devraient être proches les uns des autres. Ceci dit, le problème est que ce passage est utilisé pour les livraisons au niveau des espaces verts. Par conséquent, cet espace ne peut être bloqué et il faut que la barrière soit suffisamment souple pour qu'elle puisse être enlevée lorsqu'il y a des livraisons au niveau des espaces verts et de la voirie. Toutefois, il faudra évidemment réfléchir à cette question et essayer de trouver un moyen d'empêcher les deux-roues motorisés de passer à cet endroit.

Comme il s'agit d'un problème ayant trait à l'urbanisme et à la circulation, M. Baertschi estime que le renvoi direct au Conseil administratif se justifie. Un renvoi en commission des Pétitions n'est pas

nécessaire selon lui puisque l'idée est de donner suite le plus rapidement possible à cette pétition. En revanche, de peur que les pétitionnaires soient frustrés de ne pas être auditionnés, il suggère qu'ils soient reçus et entendus par le Conseil administratif. En effet, il reste attaché au principe d'auditionner systématiquement les pétitionnaires.

M. Buchs comprend la préoccupation de M. Baertschi. Cependant, en tant que membre du Comité de l'association « Les Moussaillons », elle pense que le plus important pour les pétitionnaires est que la situation soit réglée le plus vite possible et qu'ils ne s'offusqueront pas s'ils ne sont pas auditionnés.

Comme il n'y a pas d'autre proposition, le Président met aux voix le renvoi de la pétition au Conseil administratif.

Le renvoi de la pétition au Conseil administratif est approuvé à l'unanimité, soit 30 oui, 0 non et 0 abstention.

17. QUESTIONS

(Article 40 à 42 du règlement)

Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des Conseillers municipaux

Réponse de M. Walder à la question écrite QE 009 de M. Haymoz relative au retrait des guirlandes dans le rue Saint-Joseph

Il a été relevé que le retrait des guirlandes dans la rue Saint-Joseph s'est effectué en date du 25 février 2016 et M. Haymoz nous a interpellés sur la pertinence de cette date.

Réponse

Monsieur,

En réponse à votre question écrite et déposée lors de la séance du Conseil municipal du 25 février 2016 rappelée ci-dessus, nous sommes en mesure de vous apporter les éléments de réponse suivants.

Comme il a été précédemment répondu par oral à M. Morex lors de cette même séance du Conseil municipal, les sapins dans les bacs sont changés à la fin de la période hivernale qui se termine au 21 mars.

De même les guirlandes ont effectivement été laissées lors de la période hivernale car la Ville de Carouge a fait le choix d'une décoration simple, représentant des étoiles et non un Père Noël. L'objectif de ces décorations plus neutres est qu'elles soient prolongées après Noël pour le plaisir de la majorité de nos concitoyens.

Espérant avoir répondu à votre question, nous vous prions d'agréer, Monsieur, à l'expression de notre considération distinguée.

Nicolas WALDER
Conseiller administratif

Réponse de M. Walder à la question écrite QE 010 de M. Haymoz concernant la taxation d'une propriétaire de restaurant

Une propriétaire de restaurant aurait été taxée de 34 m² pour 2015 au lieu de 19 m² jusqu'en 2014 et s'interroge sur la pertinence de cette taxation.

Par ailleurs cette dernière se serait rendue au service du domaine public pour une explication et il lui aurait été répondu « Prenez un bidon de peinture et un pinceau et faites vos marques vous-même » !?

Réponse

Monsieur,

En réponse à votre question écrite et déposée lors de la séance du Conseil municipal du 25 février 2016 rappelée ci-dessus, nous sommes en mesure de vous apporter les éléments de réponse suivants.

Afin de confirmer la pertinence de la base de données d'exploitation des terrasses, la Ville de Carouge et son service de l'urbanisme ont entrepris, entre le 7 mai et le 3 juillet 2015, un relevé des superficies de terrasses des restaurateurs sur la base d'une visite personnalisée et de photos prises sur place. Sur cette base de relevé de superficie en m², une facturation a été établie et envoyée.

Nous avons eu très peu de contestations sur ce mode de faire et notre service de l'urbanisme s'est rendu disponible pour répondre à chaque propriétaire de terrasse en cas de questions, organisant si nécessaire une visite sur place avec les parties concernées.

N'ayant pas le nom du restaurateur auquel vous faites référence, je ne peux me prononcer avec plus de détails sur le cas précité. Toutefois je l'invite à contacter, avec cette réponse, le service de l'urbanisme pour une explication plus personnalisée.

Espérant avoir répondu à votre question, nous vous prions d'agréer, Monsieur, à l'expression de notre considération distinguée.

Nicolas WALDER
Conseiller administratif

Copie à : Manuel SCHÜLE, Secrétaire général

Réponse de M. Walder à la question écrite QE 006 de Mme Besse concernant les espaces réservés aux chiens à Carouge

Espace pour propriétaires de chiens à Carouge

Les propriétaires de chiens n'ont pas d'espace réservé à Carouge, comme il y en a par exemple au parc Bertrand. Un tel espace dans un parc carougeois permettrait une meilleure coexistence entre les propriétaires de chiens et les autres. A-t-on déjà étudié cette solution ?

Réponse

Madame,

En réponse à votre question écrite déposée lors de la séance du Conseil municipal du 25 février 2016 rappelée ci-dessus, nous sommes en mesure de vous apporter les éléments de réponse suivants.

A Carouge, il existe déjà un espace spécifique de liberté pour chiens, qui a été cartographié par le canton de Genève dans le « Guide pratique du chien citoyen à Genève ». Il se situe en bordure de l'Arve le long de la promenade des Orpailleurs entre le pont de la Fontenette et le pont du Val d'Arve.

<http://ge.ch/nature/media/nature/files/fichiers/documents/plan-chiens-geneve-ok-basse-def.pdf>

D'autre part, suite à la pétition 12-2013 "Pour des parcs à chiens afin de garantir l'hygiène et offrir des lieux d'ébats et d'éducation pour chiens dans le quartier des Tours de Carouge", la délibération n° 70-2013 pour un crédit de réalisation d'un espace de liberté pour chiens dans le quartier des Tours a été refusée par 17 non, 8 oui et 2 abstentions au Conseil municipal du 25 avril 2013.

Les arguments principaux du refus de cette délibération sont liés à l'exiguïté du territoire carougeois, aux coûts induits et aux nuisances provoquées suite à la réalisation d'un espace pour chiens dans le quartier. Ces constats sont également applicables au reste du territoire carougeois en milieu urbain.

Les seuls grands espaces verts restant sur la Commune qui pourraient accueillir un espace réservé aux propriétaires de chiens se situent :

- sur la parcelle Batelle qui appartient au canton et sur laquelle Carouge ne peut intervenir pour le moment.
- dans le bois des Moraines et du Val d'Arve qui se situe en zone forêt et dans laquelle les chiens doivent être tenus en laisse du 1^{er} avril au 15 juillet.

Cependant, afin d'ouvrir un second site, le Conseil administratif propose de réserver à moyen terme un emplacement dévolu à un espace de liberté pour chien dans le futur grand parc du PAV.

Espérant avoir répondu à votre question, nous vous prions d'agréer, Madame, à l'expression de notre considération distinguée.

Nicolas WALDER
Conseiller administratif

Réponse de Mme Hiltbold à la question orale QO 081 de M. Morex relative aux ressources humaines de la Ville de Carouge

M. Morex : Ressources humaines

M. Morex demande à Mme Hiltbold l'état du dossier des recommandations formulées en 41 points concernant la gestion des ressources humaines de la Ville de Carouge et savoir où en sont les cahiers des charges.

Réponse

C'est avec plaisir que nous vous donnons ci-après un état de la situation de la mise en œuvre des recommandations de la Cour des comptes, étant entendu que la mise à disposition d'un cahier des charges à tous les membres du personnel faisait partie de ces dernières.

L'audit de légalité dont les résultats ont été publiés en août 2013 a fait état de 43 recommandations.

Si certaines relevaient de points de détail permettant un ajustement rapide (par exemple la validation formelle par le chef de service concerné de l'offre d'emploi publiée), d'autres

ont demandé et demandent au contraire un travail conséquent (par exemple le système de contrôle interne pour les salaires ou l'adaptation d'articles du Statut).

Au niveau du système de contrôle interne des salaires par exemple, le travail entrepris a rapidement démontré qu'il s'agissait, au-delà de la description et mise en place d'un processus, de revoir le fonctionnement de l'ensemble des rubriques salariales et de développer de nouveaux outils de contrôle sur le système de gestion Opale fourni par le SIACG.

Ce projet qui a réuni le SRH, le SFIN, le SIACG, ainsi qu'une fiduciaire a débuté début 2015 et prendra fin en juillet 2016.

Ce travail a abouti à un nouveau catalogue de 430 rubriques salariales mises en vigueur en 2016 après avoir été testées pour chaque catégorie de personnel de la Ville de Carouge. Ce travail se poursuit par la création d'un référentiel sur les charges du personnel et des tableaux de bords sur le système Opale pour élaborer des listes de contrôles efficaces permettant de détecter les éventuelles erreurs de manière sécurisée.

Parallèlement, un processus et une matrice des contrôles ont été élaborés, les différentes actions sont décrites par le biais de procédures *ad hoc* et les cas particuliers dûment documentés.

En date du 30 juin 2016, période du troisième suivi de la Cour des comptes, la Ville de Carouge aura ainsi réalisé 37 recommandations sur 43. Sur les 6 restantes, 4 seront abouties d'ici la fin du mois de septembre.

Les deux dernières qui sont prévues pour fin 2016, seront vraisemblablement reportées sur 2017.

Si la mise en œuvre des recommandations de la Cour des comptes a fortement impacté le service RH en termes de charge de travail, de fonctionnement et d'organisation, elles ont aussi, de par le rôle éminemment transversal du service et de ses processus, impacté aussi l'ensemble des services qui sont pleinement partie prenante de ces derniers dans le cadre de la gestion de leur personnel.

La réalisation des cahiers des charges en est un bon exemple et nous souhaitons ici vous expliciter le processus de mise en œuvre de ce projet.

La situation était très disparate considérant que certains collaborateurs avaient un cahier des charges datant de plus de 15 ans, d'autres des cahiers des charges récents, sur un modèle standard développé par le SRH, établis le plus souvent au gré des demandes d'évaluation de fonction, et d'autres aucun.

Nous aurions bien sûr pu nous contenter de réaliser un cahier des charges pour les collaborateurs qui n'en disposaient pas.

Néanmoins, nous avons décidé de nous doter d'un véritable outil de gestion et pas simplement d'une description détaillée des tâches, considérant par ailleurs que chaque collaborateur est rattaché à une fonction qui est déjà dûment décrite et évaluée.

Ainsi, ce cahier des charges, de par sa structure, nous servira autant pour les entretiens d'évaluation, pour relever les évolutions dans les missions que comme base de la gestion des compétences, voire des carrières.

Ce travail nous a également permis de travailler avec les chefs de service sur les différentes missions attendues pour chaque niveau de management afin de consolider la qualité et l'homogénéité de gestion.

En termes de processus de réalisation, nous pouvons distinguer 5 phases :

1. Les services procèdent à la rédaction des cahiers des charges et les adressent au SRH pour validation ;
2. Le SRH les analyse autant sur la structure que sur le contenu, en cohérence avec le descriptif de fonction existant. Il les renvoie dans les services avec ses annotations et corrections ;
3. Les services, à leur tour se positionnent sur ces remarques. Elles peuvent soit être toutes acceptées ou donner lieu à plusieurs échanges entre les deux services. Dans ce cadre, nous devons également intégrer des nouveaux éléments comme les nouvelles compétences des APM, par exemple, qui se sont rajoutées entre la première et dernière version. Le SRH relève également toutes les évolutions entre les descriptifs de fonction et les cahiers des charges afin de procéder dans un deuxième temps aux évaluations des fonctions concernées pour assurer la mise à jour des requis et missions.
4. Dès que le cahier des charges est validé par les deux services, un exemplaire papier est envoyé au chef de service qui les signe et remet à chaque titulaire son exemplaire pour signature.
5. Le processus est terminé lorsque le collaborateur reçoit une copie signée par les deux parties et que le document original est classé dans le dossier du personnel.

A ce jour, ce processus est totalement terminé pour 4 services.

2 services sont en phase finale, soit remise aux collaborateurs pour signature.

3 services en sont aux corrections suite aux relectures et remarques du SRH.

2 services sont en rédaction.

La fin de ce projet est planifiée pour le 31 juillet 2016.

Nous espérons que ces réponses vous auront donné une bonne vision du travail déjà effectué à ce sujet et vous auront rassuré sur le fait qu'aucun dossier n'est en « attente » au SRH, mais qu'au contraire le service mène ou s'implique dans différents projets tout en maintenant la charge opérationnelle.

Nous vous annonçons par ailleurs d'ores et déjà la tenue d'une TCR le 13 septembre qui permettra de présenter l'activité de ce service indispensable au bon fonctionnement des autres services, ainsi que sa nouvelle organisation.

Nouvelles questions des Conseillers municipaux

Question écrite

A la demande du Président, le secrétaire donne lecture de la question écrite.

Groupe PLR : Mise à disposition de jeux vidéo et de séries violentes par la bibliothèque de Carouge

Madame le Maire, Madame et Monsieur les Conseillers administratifs,

La bibliothèque de Carouge fournit de nombreuses prestations de qualité à la population carougeoise et nous nous en réjouissons.

Dernièrement, elle a décidé d'élargir l'éventail de son offre en proposant la mise à disposition de jeux vidéo. Cette décision nous a menés à une réflexion sur les missions de service public de la bibliothèque et l'intérêt public qui les motive.

Il est ainsi évident que la mise à disposition de livres ainsi que l'incitation à la lecture est la mission primaire d'une bibliothèque et relève indéniablement d'un intérêt public. L'accessibilité à la musique au moyen de prêts de CD-ROM semble un prolongement naturel de ce service public.

La question devient déjà plus compliquée concernant la mise à disposition de DVD. Des documentaires peuvent effectivement apporter des connaissances nouvelles ou un éclairage différent sur certains sujets. De même, la mise à disposition de programmes pour les enfants assure à tous les jeunes un accès à des vidéos au contenu adapté pour leur âge. Un intérêt public peut donc être admis pour le prêt de ces catégories de DVD.

Par contre, nous avons beaucoup plus de doutes concernant des séries, notamment américaines de pur divertissement passant largement sur les chaînes de télévision, dont certaines atteignent un haut niveau de violence (Le Trône de fer, Fargo). En effet, nous peinons à trouver l'intérêt pour la commune d'encourager la population à passer plusieurs heures à regarder des scènes de violence qui n'ont aucun autre objectif que le divertissement. Cette même question se pose également pour les jeux vidéo dont le catalogue propose certains des jeux les plus violents (Devil May Cry 4, God of War III)

A notre sens, la question de l'intérêt public des services offerts par la bibliothèque a sa pertinence pour elle-même puisque toute prestation de la commune devrait répondre à un tel intérêt. Mais elle doit également être mise en perspective avec le coût de ces services. Ainsi, la présence de plus de 700 séries vidéo et de plus de 200 jeux vidéo dans le catalogue de la bibliothèque pose également des questions sur les montants investis dans cette prestation dont l'intérêt est déjà douteux.

Ainsi nous souhaitons savoir comment sont choisies les acquisitions de la bibliothèque et si la notion d'intérêt public est prise en compte. Quelle part du budget dédié aux acquisitions de la bibliothèque est affectée respectivement aux jeux vidéo et aux DVD ?

Nous vous remercions par avance de vos réponses.

Le groupe PLR

Questions orales

Mme Decnaeck :

1. Panneau avec mode d'emploi en plusieurs langues pour jeux enfants

Mme Decnaeck remarque que, depuis le retour des beaux jours, les zones piétonnes s'animent. Des jeux ressemblant à des marelles sont dessinés sur le sol et les enfants sautillent n'importe comment. Selon elle, il serait intéressant d'afficher les règles des jeux sur un panneau pour que les parents puissent les lire à leurs enfants afin que ces derniers prennent plus de plaisir à jouer à un jeu dont ils connaissent les règles.

2. Bancs sur zone piétonne

Mme Decnaeck trouverait également intéressant d'installer des bancs près des jeux afin que les parents puissent s'asseoir lorsque leurs enfants jouent. Dès lors, ils ne seraient plus obligés d'aller consommer sur des terrasses, lesquelles sont d'ailleurs toujours bondées.

M. Walder trouve ces idées très bonnes. Le Conseil administratif examinera la possibilité de fournir les explications pour les jeux. Une réponse sera donnée à la prochaine séance. Concernant les bancs,

des études ont été faites pour la place du Marché. L'installation de bancs sur la rue devrait être compatible avec le marché, ce qui est le principal problème. Au niveau de la rue Saint-Joseph, il n'était pas souhaité d'installer des bancs pour éviter que des rassemblements nocturnes ne s'y organisent, ce qui péjorerait la vie des habitants. M. Walder ajoute également qu'une priorité a été donnée à l'extension des terrasses de plusieurs établissements. En fonction de cela, des bacs et des bancs seront disposés. Il fournira cependant une réponse plus précise lors de la prochaine séance.

Mme Decnaeck rétorque que les jeunes n'ont pas besoin de bancs pour se réunir sur la place du marché. Elle ne trouve pas cet argument valide.

M. Walder répond qu'il parlait de la rue Saint-Joseph et non de la place du Marché. Concernant la place du Marché, les bancs devraient être déplaçables car le marché est très présent. Une étude en interne est nécessaire. C'est pour cela qu'une réponse sera donnée à la prochaine séance.

M. Scheidegger : délais de réponse pour les emplacements au marché

M. Scheidegger explique que plusieurs marchands lui ont demandé s'il était normal que le délai d'attente pour obtenir une réponse à des requêtes concernant les emplacements pour le marché soit si long. Une personne souhaitait un rallongement de 3 mètres de sa place et n'a toujours pas eu de réponses alors qu'il a envoyé sa requête il y a 5 mois. Une deuxième personne souhaitait obtenir un emplacement et a dû attendre 9 mois pour avoir une réponse. Elle a d'ailleurs dû insister auprès du service de l'urbanisme pour que le dossier avance. M. Scheidegger estime que le service public devrait pouvoir assurer un suivi plus diligent.

M. Walder est du même avis. Cependant, il est difficile pour lui de fournir une réponse puisqu'il ne connaît pas les dossiers en question. Habituellement, les personnes sont informées qu'elles sont mises en attente car il n'est pas possible de répondre positivement à leur requête pour le moment. D'autres réponses sont parfois fournies immédiatement. Cependant, quand il n'y a pas de places disponibles, certains attendent bien plus longtemps que 9 mois pour obtenir une réponse positive. M. Walder invite M. Scheidegger à informer ses contacts qu'ils peuvent le contacter pour lui donner des éléments précis sur leur expérience. Cela lui permettra d'aller voir s'il y a eu un dysfonctionnement au niveau de ces dossiers.

M. Scheidegger ajoute que les personnes n'ont même pas reçu d'accusé de réception.

M. Walder ne pense pas qu'il faille aborder des cas particuliers lors des séances du Conseil municipal. De plus, M. Walder ne va pas parler des dossiers concernant d'autres marchands avec les Conseillers municipaux. Le marchand en question doit contacter lui-même M. Walder et lui fournir les informations nécessaires à l'éclaircissement du potentiel dysfonctionnement. Il est possible qu'une demande ait échappé au service, cependant la personne n'est probablement pas restée les bras croisés durant 8 mois. Il n'est pas utile de citer les noms, prénoms et fonctions des marchands concernés. Le but du Conseil municipal est d'améliorer les services de l'administration et de faire en sorte que tout le monde soit servi de la même manière. Le Conseil administratif fera le nécessaire.

M. Scheidegger : lumières dans le parc Battelle

M. Scheidegger remarque que certains endroits du parc Battelle ne sont pas du tout éclairés. Ces conditions sont tout à fait propices au drame. La seule lumière est celle du préau de la maison de quartier. Ce parc est cependant un lieu de passage pour se rendre dans la ville de Carouge.

M. Walder explique qu'il s'agit d'une parcelle privée qui appartient au canton. Le propriétaire a la responsabilité de sa parcelle. La commune a contacté à plusieurs reprises le canton pour lui faire part du problème. Elle a proposé de prendre en charge la totalité des frais de travail pour l'éclairage du cheminement. Cependant, le canton aurait dû investir CHF 16'000'000.- ou CHF 17'000'000.- dans le matériel et ne pouvait pas allouer un tel budget. La commune relance systématiquement le canton. Elle souhaite le transfert des servitudes de propriété. Elle entretiendra les chemins à sa charge mais elle doit absolument avoir l'autorisation des propriétaires pour ce faire. M. Walder invite les habitants à faire pression sur le canton pour qu'il investisse sur la parcelle. Parallèlement, M. Walder ajoute que la commune est en discussion pour le transfert de la propriété liée à l'adoption du PLQ qui est à bout

touchant. En effet, seul le préavis du département des finances est en attente puisque ce département ne souhaitait pas renoncer à certains droits à bâtir. La commune devrait avoir une réponse prochainement afin de poursuivre les procédures du PLQ et de procéder à une étude d'aménagement. A ce moment-là, si les discussions avec le canton sont plus sereines au niveau de Battelle, des interventions sporadiques pourraient avoir lieu, y compris du côté de la ville de Carouge, pour maintenir la sécurité. M. Walder explique toutefois que les problèmes avec cette parcelle existent depuis des années.

M. Mützenberg : accès vélo à la rue Jacques Dalphin.

M. Mützenberg repose une question qui avait déjà été posée en mai 2015 concernant la piste cyclable prévue au niveau de l'école Jacques-Dalphin, à partir du tronçon du collège jusqu'à la rue de la Faïencerie. M. Mützenberg avait demandé quand les travaux pour rejoindre la rue Ancienne seraient entrepris. Visiblement, ils étaient prévus pour l'été dernier. M. Mützenberg se demande s'il y a des nouvelles.

M. Walder ne sait pas si la commune a reçu l'autorisation. Des places de parking doivent être déplacées, ce qui nécessite des travaux. Il répondra à M. Mützenberg lors de la prochaine séance.

M. Barbuzzi : pictogramme sur les lignes de bus

M. Barbuzzi a lu dans la Tribune de Genève que la commune ne souhaitait pas répondre pas favorablement à la demande du canton, qui a eu la bénédiction de l'office fédérale des routes, de peindre un pictogramme qui autorise les deux roues à emprunter les voies de bus. M. Barbuzzi se demande si toute la peinture a été utilisée pour réaliser des fresques modernes sur la place du Marché ou s'il n'y a plus de commande de peinture depuis 2014 afin d'éviter un retour de la Cour des comptes sur un sujet épineux. Finalement, il se demande pourquoi les pictogrammes n'ont pas été peints comme cela a été demandé.

M. Walder rappelle tout d'abord que ce projet n'a jamais été soumis au préavis du Conseil administratif. Le canton a approché les services pour leur dire d'aller dessiner les pictogrammes, ce qui ne s'est jamais fait sur le territoire communal. Il s'agit du premier problème. Ensuite, le Conseil administratif n'est pas en faveur de l'ouverture des voies de bus aux deux roues motorisés. De plus, il s'agit d'un projet cantonal. Le Conseiller d'Etat, M. Barthassat a pour objectif de permettre aux deux roues motorisées d'utiliser les voies de bus dans tout le canton. Il veut tout d'abord réaliser une phase de test. M. Walder estime que c'est donc à lui de prendre cela en charge. Le Conseil administratif ne fera pas recours si le dessin est réalisé sur les voies de bus. Cependant, c'est au canton d'en assumer la réalisation et de mobiliser ses fonctionnaires à cette fin. Finalement, la responsabilité juridique en cas d'accident pose également problème. Ce problème concerne surtout la ville de Genève, dont les routes sont entièrement en territoire communal. Par exemple, sur la route de Drize, la voie de bus sert actuellement aux bus et aux vélos. La volonté est d'en permettre l'utilisation par les véhicules deux roues motorisées, qui roulent rapidement. En cas d'accident, la commune ne veut pas en avoir la responsabilité. Cela n'arrivera pas puisque les routes sont cantonales, à l'exception de la route des Jeunes, qui est moins problématique.

M. Monney : zone piétonne de la place du Marché

M. Monney se demande tout d'abord s'il serait possible de réaliser le marquage d'un jeu d'échec sur la place du Marché. Il serait par exemple possible de laisser les pièces chez le glacier.

M. Walder trouve qu'il s'agit d'une très bonne idée. L'éventualité avait été soulevée pour la place de Sardaigne. La problématique était le stockage des pièces et leur mise à disposition qui nécessite un accompagnement. Il serait cependant tout à fait imaginable de les laisser chez le glacier. M. Walder discutera avec les gérants pour savoir s'ils seraient intéressés et pour définir les modalités. Il remercie M. Monney de cette proposition concernant une activité cérébrale et ludique.

M. Monney se demandait ensuite s'il serait envisageable de supprimer les bordures qui délimitent les trottoirs sur la place du Marché. En effet, la zone est désormais piétonne et les trottoirs n'ont plus d'utilité. Cela nécessiterait probablement un APA, mais M. Monney pense qu'il s'agirait d'une bonne chose puisqu'actuellement les délimitations sont des obstacles physiques qui peuvent être dangereux.

M. Walder rétorque que cela est prévu. La problématique sera abordée au début de l'automne avec la question de la Chappe d'aménagement du Vieux-Carouge. Il faut en effet décider si la gamme de revêtement sera la même qu'à la rue Jacques-Dalphin ou si autre chose est imaginable. La commune espère pouvoir amener une autre proposition, qui servira de base à un projet. Il n'est en effet pas possible de simplement décider de couper un trottoir. Donc, une telle entreprise est prévue pour la zone piétonne mais également pour le secteur qui sera transformé en zone 20 km/h. Ce projet démarrera une fois que le Conseil municipal aura voté le crédit et que le Pont de Carouge aura été réalisé.

Mme Uldry : nouveau commerçants

Mme Uldry se demande s'il existe un moment d'accueil pour les nouveaux commerçants, similaire à celui qui existe pour les nouveaux habitants, qui permet de répondre aux questions spécifiques qu'ils se posent concernant leurs commerces. Si ce n'est pas le cas, Mme Uldry se demande si une telle chose est envisageable.

M. Walder trouve que l'idée est très bonne. Il rappelle que tous les deux ans est organisée une soirée des entreprises. La prochaine aura lieu au début de l'année 2017. La date a été décalée à cause des rénovations prévues dans la salle des Fêtes. Il est cependant possible d'imaginer différentes choses pour la réception des nouveaux commerçants. Par exemple, une soirée annuelle pourrait être organisée uniquement pour eux. Le Conseil administratif va y réfléchir.

Mme Lammar pense qu'il faut aussi s'adresser aux Intérêts de Carouge, qui est l'interlocuteur de la commune en matière de commerçants. En effet, les Intérêts de Carouge organisent un apéritif pour les commerçants. Il serait peut être possible de monter un projet avec eux.

Communications du Président :

Le Président informe les Conseillers municipaux que deux séances du Conseil municipal auront lieu au mois de mai. La première est organisée le 19 mai et sera suivie d'une agape. La seconde devait avoir lieu le 26 mai mais a été déplacée à cause de la remise du Grand prix suisse du théâtre qui se déroulera à cette date au Théâtre de Carouge. La séance prend donc place le 31 mai, à 19h00 et sera suivie de la Garden Party du Conseil municipal, à Grange-Collomb.

Le Président lève la séance à 22h35.